COLLÈGE BORÉAL

21, boul. Lasalle, Sudbury (Ontario) P3A 6B1 705-560-6673

PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE

ÉDIFICES A-B-C-E

Révisé par : _____ juin 2020

Approuvé par : _____ **Services d'incendie du Grand Sudbury**

Date : 2020-10-20

Détenteurs de la clé passe-partout : **Contacter le Service de sécurité, 24 heures par jour, 7 jours par semaine**

PLAN APPROVED B

SIGNATURE

June 24, 2020

DATE

GREATER SUDBURY FIRE SERVICES

Table des matières

INTRODUCTION 1
INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES 2
INVENTAIRE DES RESSOURCES DU BÂTIMENT 3
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES OCCUPANTS 7
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS 10
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE SUPERVISION. 12
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE (ÉQUIPE D'INVESTIGATION) 13
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ 15
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE LA GARDERIE 16
RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SUPERVISION 17
EXTINCTION/CONTRÔLE/CONFINEMENT DES INCENDIES 19
CUISINES COMMERCIALES 20
MARCHE À SUIVRE POUR LES EXERCICES D'INCENDIE 21
MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE 22
PROCÉDURES D'ENTRETIEN ET DE VÉRIFICATION 23
MESURES ALTERNATIVES POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DES OCCUPANTS 30
PROCÉDURES POUR PIQUETS D'INCENDIE 32
ANNEXE A — SERRES 35
ANNEXE B — PLAN DU SITE 44
ANNEXE C — ÉDIFICE PRINCIPAL, MÉTIERS ET SERRES 47

INTRODUCTION

Objectif du Plan de sécurité incendie

Le Plan de sécurité incendie est élaboré par le propriétaire d'un bâtiment afin d'identifier les mesures à prendre par les occupants et la direction du bâtiment en cas d'incendie ou autre situation d'urgence. En outre, le plan définit les actions qui doivent être mises en œuvre et documentées, le cas échéant, afin de maintenir les systèmes de protection contre l'incendie et de contribuer à la prévention d'un incendie sur les lieux. Le Plan de sécurité incendie comprend donc la **prévention des incendies, l'évacuation** et **l'intervention d'urgence**.

Une copie de ce plan doit être mise à la disposition de toutes les personnes employées actuellement, ainsi que de toutes les personnes nouvellement embauchées. Tous les destinataires de ce plan sont tenus d'étudier les procédures décrites et d'être prêts à les suivre en cas d'incendie ou de toute autre urgence.

En tant que propriétaire d'un immeuble, il est logique, sur le plan des affaires, d'atténuer les risques pour vos locataires, pour votre immeuble et pour vous-même. L'objectif principal devrait être d'assurer l'adoption volontaire et efficace d'un Plan de sécurité incendie afin de minimiser les dommages potentiels aux biens ou les pertes de vies humaines.

Objectifs du Plan de sécurité incendie

Prévention des incendies :
Prévenir les incendies en contrôlant les risques de feu et en assurant le bon entretien des systèmes et des installations de sécurité des bâtiments.

Sécurité des occupants :
Établir des procédures pour une évacuation sécuritaire et ordonnée du bâtiment en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence.

Contrôle des incendies :
Établir des procédures qui maximiseront la probabilité de maîtriser et d'éteindre un incendie de la manière la plus sécuritaire et efficace possible.

Responsabilité du Plan de sécurité incendie

Le **propriétaire** du bâtiment a la responsabilité ultime de veiller à ce que le plan soit correctement et complètement élaboré, et, à ce qu'il soit mis en œuvre et maintenu afin d'atteindre le but et les objectifs mentionnés ci-dessus.

Le **propriétaire** est responsable de la nomination du personnel de supervision, comme mentionné dans le *Code de prévention des incendies de l'Ontario*. Il doit s'assurer que tous les locataires et visiteurs reçoivent des informations et des conseils adéquats en matière de sécurité incendie, y compris des mesures alternatives si un ou plusieurs systèmes doivent être arrêtés, et que tout système de protection contre l'incendie est maintenu en état de fonctionnement.

L'emplacement approuvé pour le Plan de sécurité incendie est situé au 1er niveau, à l'entrée principale du campus.

INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Adresse de l'immeuble : 21, boul. Lasalle Sudbury (Ontario) P3A 6B1
Nom de l'immeuble : Collège Boréal
Numéro de téléphone de l'immeuble : 705-560-6673

Service de sécurité :
Commissionnaires
705-560-6673, poste 1010

Propriétaire/Président :
Daniel Giroux
705-698-7310

Vice-Président :
Michel Doucet
705-918-6625

Directeur des Ressources physiques :
Maurice-Éric Rancourt
705-690-2990

Chef de la santé et sécurité et de l'entretien de l'immeuble :
Sylvain Roy
705-919-4579

Technologue en bâtiment :
Marc Robichaud
705-688-6609

Ville du Grand Sudbury :
Services des incendies
200, rue Brady
Sudbury (Ontario)
P3A 5P3
705-675-3341

Entreprise de surveillance :
True Steel Monitoring
230, rue Alder
Sudbury (Ontario)
P3C 4J2
705-674-0116

INVENTAIRE DES RESSOURCES DU BÂTIMENT

Point de rassemblement pour les services d'urgence :	Dans les situations d'urgence, le point de rassemblement est au Service de sécurité situé dans le local 1020 au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale du bâtiment A.
Description du bâtiment :	Bâtiment ayant une occupation de catégorie A-2
Année de construction :	1997
Construction du bâtiment :	Bâtiment incombustible
Hauteur du bâtiment :	24,6 M
Dimensions du bâtiment :	364 861,6 pieds carrés
Nombre d'étages :	5
Voie d'accès des pompiers :	Oui
Emplacement des sorties :	Affiches fournies (voir le diagramme schématique)
Entrée utilisée par les pompiers :	Devant l'entrée principale de l'Édifice A Côté ouest de l'Édifice C Entrée de l'Édifice E
Système CVC :	Chaudière à gaz naturel
Nombre d'occupants :	De 50 à 1 000 occupants par jour
Alimentation/éclairage de sécurité :	2 générateurs : #1 dans l'installation électrique de l'Édifice B #2 à l'extérieur du côté ouest de l'Édifice C Bloc-batterie dans l'Édifice C (Métiers)
Système de communication vocale :	Voice Notifier NFS3030 situé au Service de sécurité, local 1020
Approvisionnement d'eau :	Municipal —Édifice A, local 1020b et Édifice C, local M3380c
Ascenseurs :	4 au total : 3 dans l'Édifice A et 1 dans l'Édifice C 1 ascenseur de pompiers dans l'Édifice A
Robinets d'arrêt du gaz :	Voir le diagramme schématique.
Principaux interrupteurs d'alimentation électrique :	Installation électrique située dans l'Édifice B

Coffret garde-clé :	Près de l'entrée principale de l'Édifice A, à l'extérieur
Salles de classe présentant des risques :	Principalement : – 4e étage de l'Édifice A : locaux 4315c, 4005b et 4005c (laboratoires de chimie). Cette partie de l'édifice comprend les locaux 4315c et 4005c, dont les plafonds s'ouvrent sous une pression prédéterminée en cas d'incendie. Toute explosion chimique ou gazeuse dans ces pièces provoquera l'ouverture des portes du plafond. – 3e étage, Édifice C (oxygène, huile de moteur et essence)
Systèmes d'alarme-incendie :	Notifier NFS3030 (deux étapes) Connexion avec Regional Alarms, tél. 705-673-8181 ▪ Panneau de notification principal situé au Service de sécurité, Édifice A, local 1020 ▪ Notifier situé dans l'Édifice C, local M3380d ▪ Notifier situé dans l'Édifice C, local M4540 ▪ L'écran du Notifier est situé au 3e étage de l'Édifice A, entrée arrière.
Système de gicleurs :	Combinaison, eau, FM200 (Édifice A, local 2200c et Édifice C, local M4530), ANSUL R-102 (Édifice A, local 3240b et Édifice C, locaux M3030 et M3000k)
Prises d'incendie : (emplacements)	Voir le diagramme schématique.
Bornes d'incendie :	Propriété privée. Voir le diagramme schématique.
Armoires d'incendie et colonne montante :	Voir le diagramme schématique.
Extincteurs portatifs :	Voir le diagramme schématique.
Installation fixe d'extinction :	FM 200 (locaux 2220c et M4520), ANSUL R-102 (locaux 3240b, M3030, M3000k).Édifice A-C
Appareil d'éclairage de sécurité :	2 générateurs, blocs-batteries
Dossiers :	Les dossiers sont conservés dans l'Édifice A, local 2070.

LES PLANS D'ÉTAGE SONT AFFICHÉS À CHAQUE ÉTAGE DE L'ÉDIFICE PRINCIPAL, À L'EXTÉRIEUR DES ASCENSEURS.

SYSTÈME DE GICLEURS

Emplacements des raccords des Services d'incendie à l'extérieur :
Entrée principale, Édifice A, 1er étage
Côté ouest de l'Édifice C

Pompe à incendie? Oui ■ **Non** ☐	**Emplacements** Service de sécurité, Édifice A, local 1020b Édifice C, local M3380c

Mode d'emploi :

ÉQUIPEMENT	EMPLACEMENT	COUVERTURE
- Robinet d'arrêt principal	Local 1020b	Édifice A
- Robinet d'arrêt principal	Local M3380c	Édifice C
- Robinet d'arrêt, 2e étage	Local 2003a	Édifice A, 2e étage, côté est
- Robinet d'arrêt, 2e étage	Local 2003a	Édifice A, 2e étage, côté ouest
- Robinet d'arrêt, 3e étage	Local 3003a	Édifice A, 3e étage, côté est
- Robinet d'arrêt, 3e étage	Local 3003a	Édifice A, 3e étage, côté ouest
- Robinet d'arrêt, 4e étage	Local 4005a	Édifice A, tout le 3e étage
- Robinet d'arrêt, « *penthouse* »	Salle mécanique, 5e étage	Salle mécanique, Édifice A

Entreprise de services :

Vipond Fire Protection	705- 671-7148
Nom	**Numéro de téléphone**

RÉSEAU DE CANALISATIONS D'INCENDIE

Nombre de colonnes montantes : Aucune	**Taille des colonnes montantes**
Taille des prises d'incendie : 65 mm	**Taille des prises d'incendie : 38 mm**

Nombre de robinets d'incendie armé par étage :
1er = 4 2e = 10 3e = 7+6 = 13 4e = 6+4 = 10 5e = 1

Emplacement de vos robinets d'incendie armé : (Édifices A-C)

1er = près des locaux 1110, 1150, 1235, 1285d
2e = près des locaux 2400, 2320, 2340, 2300, 2600 (bibliothèque, sortie arrière), 2680, 2003, 2031, 2062
3e = près des locaux 3003, 3026, escaliers vers les locaux 2049, 3349, 3611, entrée de la cafétéria, entrée principale du 3e étage, locaux M3000, M3000a, M3360, M3380, M3410, M3460
4e = près des locaux 4005e, 4027, 4200, 4318, 4360, 4608, M4000, M4480, M4540, couloir est à partir du local M4540 jusqu'à l'escalier
5e = au haut de l'escalier

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

- **Bloc-batterie 30 minutes**	**Emplacement** Édifice des métiers (2006), Amphithéâtre (2020)
- **Bloc-batterie 1 heure**	**Emplacement** Aucun
- **Bloc-batterie 1,5 heure**	**Emplacement** Aucun
- **Bloc-batterie 2 heures**	**Emplacement** Aucun
- **Alimenté par un générateur**	**Emplacement** Édifice principal et Édifice des métiers

GÉNÉRATEURS

Emplacement : Installation électrique de l'Édifice B, côté ouest de l'édifice principal. Générateur d'extérieur côté ouest des Édifices C et E

Alimentés par : Diesel dans les Édifices A et C et gaz naturel dans l'Édifice E

Emplacement des instructions de démarrage manuel : Installation électrique dans l'Édifice B, et générateur d'extérieur côté ouest de l'Édifice C et au casier n° 4 de l'Édifice E

Liste des équipements alimentés par un générateur : Édifices A et C : toutes les 3e et 4e lumières de couloir, 3 ascenseurs, chauffage périphérique, salle de serveurs principale et armoires de câblage. Édifice E : chauffage, système d'échappement et ventilation

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES OCCUPANTS

Le point de rassemblement pour tous les occupants est dans le gymnase, situé au premier étage.

Les occupants doivent se rendre au point de rassemblement uniquement suivant les directives des Services d'incendie.

Système d'alarme-incendie à double signal

Le Collège Boréal est équipé d'un système d'alarme-incendie à double signal :
1er signal = Alerte
2e signal = Alarme

Dans un système d'alarme à double signal, un premier signal d'alerte distinct avertit les occupants. Le personnel de supervision (équipe d'investigation) doit tenter immédiatement de déterminer la source de l'alarme et, si un incendie existe, déclencher le deuxième signal de l'alarme-incendie. Le signal est également déclenché automatiquement après une période prédéterminée de cinq minutes si le personnel ne l'a pas déjà déclenché ou n'a pas réinitialisé le système d'alarme.

Déclenchement des signaux :

1er signal = alerte
- Déclenché par un système de détection d'incendie (fumée, chaleur, ou gicleur)
- Activation du déclencheur manuel d'alarme d'incendie

2e signal = alarme
- Après 5 minutes en mode d'alerte
- Insertion d'une clé dans le déclencheur manuel d'alarme

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

<u>Si vous découvrez un feu :</u>

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie.

2. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider).**

3. Fermez toutes les portes derrière vous.

4. Activez le déclencheur manuel d'alarme le plus près pour déclencher l'alarme-incendie.

5. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.

6. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.

7. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.

8. N’entrez pas dans l’édifice à moins que les Services d’incendie, le Service de sécurité ou un membre de l’équipe d’urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Au signal d’alerte :

1. Ne présumez jamais qu’il s’agit d’une fausse alerte.

2. Évacuez l’édifice par la sortie de secours la plus proche.

3. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers **(demandez-leur comment vous pouvez les aider)**.

4. Fermez toutes les portes derrière vous.

5. Appelez le 911 et indiquez l’emplacement de l’édifice.

6. Éloignez-vous de l’édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d’incendie.

7. N’entrez pas dans l’édifice à moins que les Services d’incendie, le Service de sécurité ou un membre de l’équipe d’urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Procédures d’évacuation au signal d’alerte :

- Si vous ne constatez pas d’incendie ou de fumée dans le couloir, fermez la porte derrière vous et évacuez l’édifice par la sortie ou les escaliers de secours les plus proches. Vérifiez toujours s’il y a de la chaleur et de la fumée dans l’escalier avant d’y entrer; utiliser une autre sortie si nécessaire. **Restez calme en tout temps.**

- Si vous êtes dans un local fermé, touchez la poignée de la porte avant de l’ouvrir pour voir si elle est chaude. Si elle n’est pas chaude, appuyez-vous contre la porte et ouvrez-la légèrement. S’il n’y a pas de feu, quittez l’édifice par la sortie la plus proche. S’il y a beaucoup de fumée dans le couloir, fermez rapidement la porte. S’il y a beaucoup de fumée dans le couloir, il pourrait être sécuritaire de rester dans votre local; fermez la porte et placez une serviette humide à sa base.

- Restez près du sol si la fumée pénètre dans le local.

- Déplacez-vous dans le local le plus protégé et ouvrez partiellement la fenêtre pour laisser entrer l’air. Refermez la fenêtre si la fumée entre.

- Appelez le 911 et demandez les Services d’incendie du Grand Sudbury, puis indiquez où vous êtes. Attendez que l’on vienne vous secourir — restez calme — ne paniquez pas et ne sautez pas.

- Suivez les directives de la personne responsable et du personnel.

- Aidez les personnes ayant des besoins particuliers **(demandez-leur comment vous pouvez les aider)**.

- Éloignez-vous de l’édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d’incendie.

- N’entrez pas dans l’édifice à moins que les Services d’incendie, le Service de sécurité ou un membre de l’équipe d’urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.

2. Activez le déclencheur manuel d'alarme le plus près pour déclencher l'alarme-incendie.

3. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.

4. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.

5. Si vous êtes au 4e étage et que vous ne pouvez pas descendre au niveau inférieur pour quitter les lieux par vos propres moyens, rendez-vous au point d'évacuation désigné dans l'escalier nord, près des ascenseurs principaux :

    a. Appelez le Service de sécurité au 705-560-6673, poste 1010, ou composez le 911 et indiquez où vous êtes. Des téléphones bleus sont disponibles aux 1er, 2e et 3e étages près des ascenseurs principaux et au 4e étage au point d'évacuation.

    b. Attendez que les pompiers viennent vous chercher.

6. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.

7. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Au signal d'alerte :

1. Quittez immédiatement l'édifice par la sortie de secours la plus proche, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.

2. Si vous êtes au 4e étage et que vous ne pouvez pas descendre au niveau inférieur pour quitter les lieux par vos propres moyens, rendez-vous au point d'évacuation désigné dans l'escalier nord, près des ascenseurs principaux.

    a. Composez le 911 et indiquez où vous êtes. Des téléphones bleus sont disponibles aux 1er, 2e et 3e étages près des ascenseurs principaux et au 4e étage au point d'évacuation.

    b. Attendez que les pompiers viennent vous chercher.

3. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.

4. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

COLLÈGE **BORÉAL**
éducation • innovation • recherche

Services aux étudiantes et aux étudiants ayant des besoins particuliers

Formulaire d'identification et plan d'évacuation

Afin de pouvoir vous aider en cas d'évacuation urgente d'un édifice, nous vous demandons de remplir ce formulaire qui sera utilisé par les Services d'incendie et l'équipe d'évacuation du Collège Boréal.

Nom : _____ **Date :** _____

No étudiant/employé : _____

Campus : _____ **Édifice :** _____

Programme : _____ **Étape :** _____

Types de besoins particuliers :

_____

_____

Veuillez décrire le type d'aide dont vous auriez besoin en cas d'évacuation :

_____

_____

Nous tenons à vous assurer que les informations recueillies seront traitées de manière confidentielle et qu'elles seront divulguées et utilisées uniquement aux fins indiquées ci-dessus.

J'accepte que les renseignements concernant mes besoins particuliers soient communiqués aux personnes concernées afin que je puisse recevoir l'aide nécessaire en cas d'évacuation d'un édifice.

_____ _____
Signature **Date**

_____
Témoin

L'horaire de la personne mentionnée ci-dessus doit être joint à ce formulaire. Veuillez nous signaler tout changement éventuel afin que nous puissions tenir votre dossier à jour.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE SUPERVISION (ÉQUIPE D'ÉVACUATION NO 1)

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

Le point de rassemblement des membres des Services d'incendie et de l'équipe d'urgence du Collège Boréal est situé au Service de sécurité, local 1020, à l'entrée principale du 1er étage.

EMPLACEMENTS ET MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'URGENCE PRINCIPALE (ÉQUIPE DE SUPERVISION NO 1)

En rouge : les détenteurs de clés de l'alarme-incendie à double signal

- Service de sécurité, 1er étage — Chef des Ressources matérielles
- Service de sécurité, 1er étage — Garde de sécurité (responsable de supervision)
- Service de sécurité, 1er étage — Technologue en bâtiment
- Escalier principal 2e étage — Garde de sécurité secondaire
- Escalier principal 3e étage - Vice-Président, Services corporatifs
- Entrée principale de l'Édifice des métiers, 3e étage — Responsable de l'entretien des bâtiments et de santé et sécurité
- Édifice principal, 4e étage près des ascenseurs — Commis à l'expédition et à la réception

<u>Au signal d'alerte :</u> (à condition que cela ne présente aucun danger)

1. Présentez-vous à votre lieu désigné en portant le gilet de l'équipe d'urgence.
2. Dirigez les occupants qui quittent l'édifice vers la sortie de secours la plus proche ou vers le point de rassemblement, mais uniquement avec l'autorisation des Services d'incendie.
3. Portez une attention particulière aux personnes ayant des besoins particuliers **(demandez-leur comment vous pouvez les aider)**; guidez-les conformément aux Procédures d'urgence en cas d'incendie pour les personnes ayant des besoins particuliers.
   a. **Si vous êtes au 4e étage, il ne faut pas tenter de transporter une personne au bas de l'escalier sans avoir reçu une formation adéquate.**
4. Dans la mesure du possible, placez-vous de manière à pouvoir garder les autres membres de l'équipe principale à portée de vue.
5. Attendez que tous les membres de l'équipe secondaire de votre étage vous confirment leur autorisation.
6. Signalez tout problème au Service de sécurité.
7. Évacuez l'édifice jusqu'à ce qu'une fausse alerte soit confirmée.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE (ÉQUIPE D'INVESTIGATION)

<u>Au signal d'alerte</u> (pendant les heures d'ouverture, à condition que cela ne présente aucun danger) :

Deux personnes de l'équipe d'urgence principale seront désignées pour examiner l'édifice selon les informations recueillies au panneau avertisseur.

1. Regardez le panneau d'incendie.

2. Un membre du service des Ressources matérielles doit rester au centre de contrôle pour aider les Services d'incendie et renseigner les occupants sur leur statut à l'aide du système de communication.

3. D'autres membres vont chercher la cause de l'alarme et éteindre l'incendie, si possible.

4. S'il y a de la fumée et que le feu ne peut pas être éteint, déclenchez le deuxième signal en insérant votre clé dans le déclencheur manuel d'alarme.

5. Quittez le lieu de l'incendie.

6. Rencontrez les Services d'incendie à l'entrée principale.

7. Indiquez l'emplacement du point d'évacuation désigné aux personnes ayant des besoins particuliers.

8. Demandez à un membre du service des Ressources matérielles d'aider les Services d'incendie à répondre à toute demande particulière.

9. S'il s'agit d'une fausse alerte :
   a. Réinitialisez le système d'alarme-incendie selon les directives des Services d'incendie.
   b. Permettez aux occupants de rentrer dans l'édifice suivant les directives des Services d'incendie.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE (ÉQUIPE DE SUPERVISION NO 2)

<u>Au signal d'alerte</u> (à condition que cela ne présente aucun danger) :

1. Présentez-vous à l'endroit désigné.

2. Circulez dans votre zone désignée, en demandant aux gens d'évacuer l'édifice.

   a. Portez une attention particulière aux personnes ayant des besoins particuliers (demandez-leur comment vous pouvez les aider). Guidez-les conformément aux Procédures d'urgence en cas d'incendie pour les personnes ayant des besoins particuliers.

b. Si vous êtes au 4e étage, il ne faut pas tenter de transporter une personne au bas de l'escalier sans avoir reçu une formation adéquate.
c. Fermez toutes les portes derrière vous, signalez que tous les endroits qui vous ont été assignés ont été évacués, et communiquez tout problème au membre de l'équipe principale le plus proche de vous si vous pouvez le faire en toute sécurité.

3. Évacuez l'édifice par la sortie de secours la plus proche.

4. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

Au signal d'alerte : Pendant les heures d'ouverture, responsable de la supervision seulement. Garde de sécurité no 2 suit les procédures de l'équipe principale **(à condition que cela ne présente aucun danger).**

1. Appelez le 911.

2. Rendez-vous au centre de contrôle situé à l'entrée principale, au rez-de-chaussée, et consultez le panneau avertisseur pour connaître le lieu du déclenchement de l'alarme.

3. Informez le service des Ressources matérielles du lieu du déclenchement de l'alarme.

4. Restez au centre de contrôle pour aider les Services d'incendie.

5. Signalez aux Services d'incendie le lieu où se trouvent les personnes ayant des besoins particuliers.

6. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche si nécessaire et fermez les portes.

Au signal d'alerte : Après les heures d'ouverture **(à condition que cela ne présente aucun danger)**

1. Appelez le 911.

2. Déterminez précisément l'emplacement de l'incendie sur le panneau avertisseur.

3. Éteignez le feu si possible et sinon, déclenchez le deuxième signal d'alarme en insérant votre clé dans le déclencheur manuel d'alarme le plus proche.

4. Évacuez l'édifice si nécessaire, en fermant toutes les portes à votre sortie.

5. Si vous êtes seul, assurez-vous de rencontrer les Services d'incendie à l'entrée principale.

6. Signalez aux Services d'incendie les lieux où se trouvent les personnes ayant des besoins particuliers.

7. S'il s'agit d'une fausse alerte :

    a. Réinitialisez le système d'alarme-incendie suivant les directives des Services d'incendie.
    b. Avec l'autorisation des Services d'incendie (le commandant du lieu de l'incident), indiquez aux utilisateurs qu'il n'y a pas de danger et qu'ils peuvent rentrer dans l'édifice.
    c. Soumettez un rapport au chef des Ressources matérielles.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE LA GARDERIE

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

<u>Au signal d'alerte :</u> (à condition que cela ne présente aucun danger)

1. Évacuez tous les enfants dans l'édifice par la sortie de secours la plus proche.

2. Fermez toutes les portes derrière vous.

3. Évacuez l'édifice par la sortie de secours la plus proche.

4. Restez loin de l'édifice. Les occupants doivent se rendre au point de rassemblement uniquement suivant les directives des Services d'incendie.

5. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

N.B. :
*Le personnel de la garderie accompagnera les enfants jusqu'à la sortie de secours la plus appropriée et les conduira jusqu'en lieu sûr.

**Les directives de la garderie du Collège doivent être suivies.

***Le gymnase et le Théâtre du Nouvel-Ontario sont deux lieux de refuge possibles. Ces lieux de refuge ne doivent être utilisés que s'ils sont jugés sécuritaires par les Services d'incendie ou en cas de mauvaises conditions météorologiques. La personne responsable de l'évacuation à la garderie, un membre de l'équipe d'urgence principale ou le commandant du lieu de l'incident des Services d'incendie sont chargés d'autoriser l'utilisation des lieux de refuge en cas d'incendie. L'autorisation ne sera accordée que si la sécurité des personnes dans ces lieux peut être garantie.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SUPERVISION

- Mettre en œuvre le Plan de sécurité incendie approuvé et attribuer des responsabilités spécifiques au personnel.

- Sensibiliser et former l'ensemble du personnel et des occupants des édifices à l'utilisation des Procédures de sécurité incendie existantes, élaborées dans le cadre du Plan de sécurité incendie approuvé.

- Inspecter l'édifice pour déterminer le nombre de sorties (principales et secondaires) que les occupants pourraient utiliser en cas d'évacuation.

- Préparer et afficher sur chaque étage une liste des sorties que les occupants pourront utiliser en cas d'évacuation et noter le 911 comme numéro d'urgence.

- S'assurer qu'un diagramme schématique montrant le type, l'emplacement et le fonctionnement de tous les systèmes d'incendie des édifices (par exemple, l'emplacement du panneau de contrôle des alarmes-incendie, des armoires d'incendie et des régulateurs de débit d'eau) reste affiché.

- Contrôler les risques d'incendie dans l'édifice.

- Assurer l'entretien des édifices pour assurer la sécurité des occupants.

- Fournir des mesures alternatives pour assurer la sécurité des occupants en cas d'arrêt des équipements de protection contre l'incendie.

- Veiller à ce que des exercices d'incendie soient effectués régulièrement, au besoin.

- Veiller à ce que tous les employés participent aux exercices d'incendie et aux autres séances de formation au moins une fois par an.

- Veiller à ce que tous les employés connaissent parfaitement le Plan de sécurité incendie ainsi que leurs responsabilités en cas d'incendie.

- Signaler au chef des pompiers les modifications apportées au Plan de sécurité incendie et obtenir son approbation.

- Veiller à ce que le chef des pompiers examine le Plan de sécurité incendie chaque année, même s'il n'y a aucun changement.

- Organiser des exercices d'incendie.

- En cas d'incendie lors d'une panne d'électricité générale, l'équipe principale est chargée d'alerter et d'évacuer les occupants.

Responsabilités du Service de sécurité

- **Accès**
  - Veiller à ce que les routes d'accès, les voies réservées aux pompiers et les raccords des Services d'incendie soient dégagés et accessibles.

- **Moyens d'évacuation**
  - Veiller à ce que les accès aux sorties, à l'intérieur et à l'extérieur, soient toujours bien dégagés de tout obstacle.

- **Séparations coupe-feu**
  - Toujours garder les portes des séparations coupe-feu fermées.

- **Dangers**
  - Éliminer sans tarder tous les déchets combustibles des endroits prévus pour l'élimination des déchets, le cas échéant.
  - Ne pas laisser de matériaux combustibles s'accumuler dans des quantités ou des endroits qui constitueraient un risque d'incendie.

- **Systèmes de sécurité des personnes dans les édifices**
  - Se renseigner sur les endroits où se trouvent les clés permettant d'accéder à tous les locaux verrouillés ainsi que les équipements pouvant être utilisés en cas d'urgence (extincteurs supplémentaires, tiges de verre pour les déclencheurs manuels d'alarme, etc.)
  - Savoir où se trouvent les clés ou s'assurer de les avoir avec soi.
  - Se renseigner sur les procédures à suivre pour tester, éteindre et réinitialiser le système d'alarme-incendie (ne pas réinitialiser un système activé sans l'autorisation des Services d'incendie).
  - Savoir comment inspecter, entretenir ou assurer l'entretien des extincteurs, des déclencheurs manuels d'alarme et des systèmes d'éclairage de sécurité.

- **Mesures alternatives**
  - Dans le cas où les systèmes de sécurité incendie et de sécurité des personnes cessent de fonctionner, informer les Services d'incendie de la VGS et mettre en place des mesures alternatives.
  - Dans le cas où les équipements de protection contre l'incendie cesseraient de fonctionner, circuler dans les couloirs une fois par heure et conserver des registres.

- **Exercices d'incendie**
  - Savoir comment alerter les occupants en cas d'incendie et d'autres situations d'urgence.
  - Prendre connaissance des Procédures d'urgence en cas d'incendie pour les personnes ayant des besoins particuliers.
  - Participer aux exercices d'incendie. Encourager la participation des occupants.

EXTINCTION/CONTRÔLE/CONFINEMENT DES INCENDIES

Confiner un incendie dans un espace clos empêchera le feu, la fumée et les émanations de pénétrer dans d'autres parties de l'édifice ou dans les voies de sortie. Dans bien des cas, cela est possible si une personne se souvient de fermer la porte lorsqu'elle quitte les lieux de l'incendie.

Contrôler un incendie ou empêcher sa propagation en fermant la porte pourrait retarder la diffusion de la fumée de l'incendie, ce qui donnerait plus de temps aux occupants pour évacuer l'édifice.

La responsabilité de l'extinction, du contrôle et du confinement des incendies incombe principalement aux Services d'incendie. Lorsque vous détectez de la fumée ou un incendie, vos principales responsabilités consistent à quitter les lieux de l'incendie, à faire sortir les autres occupants avec vous, à fermer les portes derrière vous, à déclencher l'alarme manuelle et à composer le 911 pour avertir les Services d'urgence.

EXTINCTEURS D'INCENDIE

Les extincteurs situés dans les aires communes de l'édifice sont de classes ABC, soit des extincteurs à poudre chimique. Il existe trois classes de feu qu'il faut connaître et comprendre.

Remarque : Il ne faut jamais utiliser d'eau pour éteindre les incendies des classes B et C.

CLASSES DE FEU
A = MATIÈRES COMBUSTIBLES ORDINAIRES, ex. papier, bois, déchets, etc.
B = MATIÈRES COMBUSTIBLES LIQUIDES, ex. huile, graisse, etc.
C = ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION, ex. panneaux électriques, etc.
K = SYSTÈME DE SUPPRESSION DES FEUX DE GRAISSE dans les cuisines commerciales **UNIQUEMENT**

PROCÉDURES POUR UTILISER LES EXTINCTEURS

Avant d'éteindre un feu :

1. Évacuez les occupants qui sont en danger immédiat.
2. Activez le déclencheur manuel d'alarme pour alerter les occupants.
3. Appelez immédiatement les Services d'incendie (911).
4. Travaillez avec un partenaire. Éteignez le feu seulement s'il est mineur.
5. Prévoyez toujours une voie de sortie sécuritaire. Veillez à ce que le feu ne se trouve jamais entre vous et votre sortie.

Pour éteindre un feu :
Pour utiliser l'extincteur, pensez à l'acronyme **« TAPÉ » :**

T = Tirez la goupille (l'extincteur est maintenant prêt à être utilisé)
A = Approchez-vous du feu (en pointant le bec vers la base du feu)
P = Propulsez l'agent extincteur (en appuyant sur la manette de commande)
É = Étendez l'agent extincteur (en balayant la base du feu)

CUISINES COMMERCIALES

Procédure d’extinction des incendies des équipements de cuisine commerciale :

1. En cas d’incendie ou de flammes dans la zone de cuisson (cuisinière, wok, friteuse, etc.), tirez immédiatement sur le déclencheur manuel d’alarme situé dans la cuisine, afin d’activer le système d’extinction d’incendie de la hotte de cuisine.

2. Utilisez un extincteur portatif de type « K » pour éteindre le feu si nécessaire, et si vous pouvez le faire sans danger.

3. Rendez-vous au point de rassemblement désigné ou utilisez la porte de sortie la plus proche et sortez de l’édifice.

4. Appelez le 911.

   NOTE : Pour éviter les électrocutions et les blessures, avant d’utiliser un extincteur portatif de type K, activez d’abord le système d’extinction de la hotte de cuisine.

ÉTAPE 1

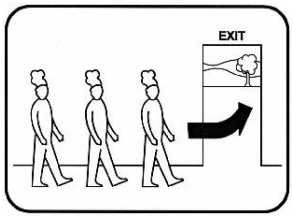

Annoncez au personnel/aux occupants qu’ils doivent évacuer les lieux.

ÉTAPE 2

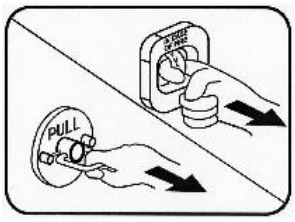

Si le système de suppression automatique de la cuisine commerciale ne se déclenche pas dans une situation d’incendie, déclenchez le système en tirant sur la poignée ou l’anneau du déclencheur manuel d’alarme avec suffisamment de force pour activer le système de suppression.

ÉTAPE 3

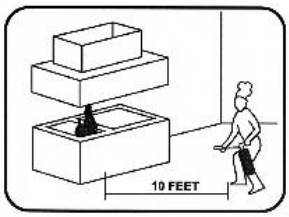

Si vous pouvez le faire sans danger, soyez prêt à utiliser un extincteur approprié (type « K ») :
Tirez la goupille.
Approchez-vous du feu (en pointant le bec vers la base du feu).
Propulsez l’agent extincteur.
Étendez l’agent extincteur (en balayant la base du feu).

ÉTAPE 4

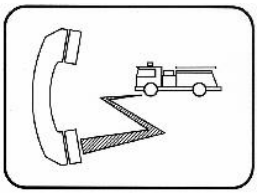

Appelez les Services d’incendie (911).

MARCHE À SUIVRE POUR LES EXERCICES D'INCENDIE

Le but d'un exercice d'incendie est de s'assurer que les occupants et le personnel connaissent bien les procédures d'évacuation d'urgence afin de permettre une évacuation ordonnée tout en utilisant efficacement les issues de secours, conformément au *Code de prévention des incendies de l'Ontario.* Le Collège Boréal organise des exercices d'incendie une fois par an et la participation du personnel, des étudiants et des clients est obligatoire.

1. Avant de procéder à un exercice d'incendie, la personne chargée de l'exercice **doit** communiquer avec l'agence de surveillance et les Services d'incendie au 705-675-3341 afin de les prévenir de la tenue prochaine de l'exercice. **L'exercice d'incendie doit avoir lieu dans les 15 minutes suivant cet appel.**

2. La communication de l'exercice d'incendie aux occupants des édifices et au poste de surveillance (le cas échéant) sera laissée à la discrétion de l'administration du Collège Boréal.

3. Au moment de l'appel préalable aux Services d'incendie, la personne qui appelle **doit** donner son nom et un numéro de téléphone où elle peut être contactée. **Il est interdit de mener un exercice d'incendie sans fournir ces renseignements et la personne responsable de l'exercice doit pouvoir être contactée pendant toute la durée de l'exercice.**

4. Si les Services d'incendie du Grand Sudbury reçoivent des appels du public, d'un occupant, d'un poste de surveillance ou du service 911, ils téléphoneront à la personne responsable de l'exercice d'incendie pour confirmer que ces appels sont liés à l'exercice.

5. Si les Services d'incendie du Grand Sudbury reçoivent un appel pendant l'exercice d'incendie et qu'ils sont incapables de joindre la personne responsable de l'exercice, ils enverront des véhicules d'incendie sur le site

6. Une fois que l'exercice d'incendie est terminé et que le déclencheur manuel d'alarme a été réinitialisé, la personne responsable de l'exercice doit communiquer avec l'entreprise de surveillance et les Services d'incendie afin de les informer que l'exercice est terminé. À ce moment, cette personne peut obtenir les renseignements concernant les appels reçus des occupants du bâtiment, du public, du poste de surveillance ou du service 911.

7. Si la personne responsable de l'exercice d'incendie ne respecte pas cette marche à suivre, elle pourra être sanctionnée en vertu de l'article 2.8 du *Code de prévention des incendies de l'Ontario* (Règlement 213/07 de l'Ontario).

MAÎTRISE DES RISQUES D’INCENDIE

L’entretien ménager et l’entretien des édifices sont probablement les facteurs les plus importants dans la prévention des incendies. La liste ci-dessous contient des consignes spécifiques pour éviter les risques d’incendie :

- Évitez d’entreposer ou d’accumuler des déchets dans les cages d’escalier. Veillez à la bonne gestion des déchets et des ordures, y compris les matériaux d’emballage et de stockage.
- Il est interdit d’accumuler des matériaux combustibles dans toute partie d’une gaine d’ascenseur, d’une gaine de ventilation, d’un escalier, d’un palier, d’un couloir ou de toute autre voie menant aux sorties.
- Gardez les portes d’escalier, les portes coupe-fumée et coupe-feu toujours fermées, bien entretenues et en bon état de fonctionnement.
- Veillez à ce que les équipements de protection contre l’incendie (par exemple, les bornes d’incendie, les raccords aux bornes d’incendie et les armoires d’incendie) soient toujours bien dégagés.
- Entreposez et utilisez des liquides et des gaz inflammables et combustibles en petites quantités et uniquement dans des récipients et des lieux approuvés. (Les matériaux combustibles ne doivent pas être utilisés pour absorber les déversements de liquides inflammables ou combustibles à l’intérieur des édifices.)
- Évitez d’utiliser des équipements et des câblages électriques dangereux (par exemple, utiliser des rallonges pour les câblages permanents).
- Déposez les chiffons graisseux ou huileux ou les matières sujettes à une ignition spontanée dans un récipient de sécurité approprié ou retirez-les des locaux.
- Ne jetez pas de liquides inflammables ou de chiffons saturés de liquides combustibles dans les vide-ordures.
- N’utilisez pas d’appareils électriques dangereux, de rallonges électriques effilochées ou de prises de courant surchargées.
- Utilisez uniquement des barres d’alimentation certifiées CSA ou UL.
- Éteignez les cafetières, les brûleurs de la cuisinière, les fours, etc. lorsqu’ils ne sont pas en cours d’utilisation.
- Évitez les pratiques de cuisson dangereuses (par exemple, chaleur trop élevée ou vêtements trop amples lors de la friture d’aliments).
- N’utilisez pas de barbecue à l’intérieur d’un édifice.
- Veillez à ce que les routes d’accès, les voies réservées aux pompiers et les raccords des Services d’incendie soient dégagés et accessibles.
- Ne laissez aucun équipement ou meuble dans les couloirs.
- Éteignez les chaufferettes lorsque vous n’êtes pas sur votre lieu de travail.

PROCÉDURES D’ENTRETIEN ET DE VÉRIFICATION

1. Avant d’entretenir ou de vérifier le système d’alarme-incendie, la personne chargée de la tâche doit communiquer avec l’entreprise de surveillance et les Services d’incendie de Sudbury au 705-675-3341 afin de les prévenir. Cette personne doit également leur demander de ne pas tenir compte de tous les signaux d’alarme-incendie jusqu’à ce qu’elle les rappelle pour réactiver le système d’alarme-incendie. Elle les informera du délai approximatif prévu pour effectuer l’entretien et la vérification et elle communiquera avec eux de nouveau en cas de retard imprévu qui nécessiterait une prolongation de ce délai.

2. Au moment de l’appel à l’entreprise de surveillance et aux Services d’incendie, la personne responsable de la tâche doit fournir le nom d’une personne-ressource et un numéro de téléphone au site où la vérification et l’entretien ont lieu.

3. Il faut aviser les occupants de l’édifice et le poste de surveillance (le cas échéant) qu’on procède à l’entretien et la vérification de l’alarme-incendie.

4. Un piquet d’incendie est mis en place lorsqu’un système d’alarme-incendie ou une partie de celui-ci est mis hors service. Il incombe au propriétaire de l’édifice de veiller à ce que la procédure de piquet d’incendie soit respectée.

5. Si les Services d’incendie du Grand Sudbury reçoivent un appel 911 pendant la période d’entretien et de vérification et qu’ils sont incapables de joindre la personne-ressource, ils enverront des véhicules d’incendie sur le site.

6. Une fois que l’entretien et la vérification sont terminés et que l’alarme-incendie est de nouveau en service, la personne qui effectue cette tâche communiquera avec les Services d’incendie et les informera que la tâche a été accomplie.

Extincteurs portatifs :

- La jauge indique que l’extincteur est plein.
- La jauge n’est pas endommagée et est bien fixée à la bouteille.
- La poignée et les buses ne sont pas endommagées et sont fermement fixées à la bouteille.
- Il n’y a pas d’obstruction dans le tuyau/la buse.
- Le tuyau est flexible et il n’est pas fissuré.
- La bouteille n’est pas bosselée et n’a pas trop de rouille.
- Inverser la bouteille et taper le fond pour détacher la poudre.

Moyens d'évacuation et panneaux de sortie

Mesures d'entretien	*Fréquence des inspections*	*Responsabilités*
Vérifier les portes des séparations coupe-feu pour s'assurer qu'elles sont bien fermées.	Au besoin	Service de sécurité
Entretenir les panneaux de sortie exigés afin qu'ils soient clairement visibles, propres et lisibles.	Au besoin	Service de sécurité
Entretenir les lumières de sortie et s'assurer qu'elles sont en bon état et qu'elles éclairent bien.	Au besoin	Service d'entretien
Veiller à ce que l'accès aux sorties, y compris les couloirs, soit libre de toute obstruction.	Au besoin	Service de sécurité

Entrée utilisée par les pompiers

Mesures d'entretien	*Fréquence des inspections*	*Responsabilités*
Les voies d'accès des pompiers et les panneaux ou fenêtres prévus pour faciliter l'accès lors des opérations de lutte contre l'incendie ne doivent pas être obstrués par des véhicules, des barrières, des clôtures, des matériaux de construction, de la végétation, des panneaux ou toute autre forme d'obstruction.	Quotidienne	Service de sécurité
Identifier clairement les raccords des gicleurs et des bornes d'incendie des Services d'incendie et les maintenir libres de tout obstacle.	Quotidienne	Service de sécurité
Identifier clairement les gicleurs et les raccords des colonnes montantes des Services d'incendie et les maintenir libres de tout obstacle.	Au besoin	Service de sécurité

Équipement de service, conduits et cheminées

Mesures d'entretien	*Fréquence des inspections*	*Responsabilités*
Vérifier et nettoyer les hottes, les filtres et les conduits d'air qui sont sujets à l'accumulation de dépôts combustibles.	Hebdomadaire	Personnel
Inspecter les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux d'évacuation.	Annuelle ou lors de l'ajout de tout appareil	Entreprise de services
Inspecter les clapets et les registres coupe-feu.	Annuelle	Entreprise de services
Débrancher les interrupteurs de la climatisation mécanique et actionner les systèmes de ventilation pour assurer un arrêt approprié.	Annuelle	Entreprise de services
Inspecter les commandes des systèmes de traitement de l'air utilisés pour évacuer l'air afin d'en assurer le fonctionnement lors d'un incendie.	Annuelle	Entreprise de services

Nettoyer les pare-étincelles.	Annuelle ou plus fréquemment si les débris nuisent au fonctionnement	Entreprise de services
Nettoyer les filtres à charpie des appareils de buanderie afin de prévenir l'accumulation de résidus.	Au besoin	Personnel
Inspecter les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux d'évacuation afin d'éviter l'accumulation de débris.	Au besoin	Entreprise de services

Systèmes d'éclairage de sécurité

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Vérifiez tous les composants du système.	Mensuelle	Service d'entretien
Vérifier le fonctionnement des veilleuses.	Mensuelle	Service d'entretien
Tester les systèmes d'éclairage de sécurité pour s'assurer qu'ils fonctionneront en cas de panne du bloc d'alimentation électrique primaire.	Mensuelle	Service d'entretien
Vérifier le système.	Annuelle	Service d'entretien

Approvisionnement en eau pour la lutte contre les incendies

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Vérifiez la température de la salle des pompes pendant les périodes de gel.	Quotidienne	Service de sécurité
Inspecter les vannes contrôlant l'alimentation en eau destinée à la lutte contre l'incendie pour s'assurer qu'elles sont bien ouvertes et scellées ou verrouillées dans cette position.	Hebdomadaire	Service d'entretien
Faire fonctionner les pompes à incendie à leur vitesse nominale et inspecter les composants selon les besoins.	Hebdomadaire	Service d'entretien
Tester les pompes à incendie à leur pleine capacité nominale.	Annuelle	Entreprise de services
Inspecter toutes les bornes d'incendie.	Annuelle et après chaque utilisation	Entreprise de services
Tester le débit d'eau de la borne d'incendie — ouvrir la vanne principale et vérifier le débit d'eau.	Annuelle	Entreprise de services

Systèmes électriques de secours

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Vérifier tous les composants du système.	Hebdomadaire	Service d'entretien
Faire fonctionner le groupe générateur à au moins 30 % de sa charge nominale pendant 60 minutes.	Mensuelle	Service d'entretien

Vérifier et nettoyer les reniflards, les régulateurs et les tringleries des générateurs de secours.	Tous les six mois	Entreprise de services
Faire fonctionner le générateur à pleine charge pendant 2 heures.	Annuelle	Entreprise de services
Inspecter et entretenir le générateur et le groupe générateur.	Annuelle	Entreprise de services
Vérifier le couple et le réglage des soupapes des moteurs.	Tous les deux ans	Entreprise de services
Inspecter et entretenir les injecteurs et les réglages des soupapes sur les moteurs diesel.	Tous les trois ans	Entreprise de services
Vérifier l'isolation des enroulements des générateurs.	Tous les cinq ans	Entreprise de services

Réseaux de tuyaux et de canalisation d'incendie (se référer à la norme NFPA-14-19)

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Inspecter toutes les armoires à tuyaux pour s'assurer de leur positionnement et que l'équipement est en place et utilisable.	Mensuelle	Service de sécurité
Inspecter les robinets d'incendie pour s'assurer de leur étanchéité et de l'absence de fuites d'eau dans le tuyau.	Annuelle	Entreprise de services
Enlever et réorganiser le tuyau et remplacer les joints usés.	Annuelle	Entreprise de services
Retirer les bouchons ou les capuchons des raccords des Services d'incendie et les inspecter pour déceler l'usure, la rouille et les obstructions.	Annuelle	Entreprise de services
Tester de manière hydrostatique les tuyaux des bornes d'incendie qui restent normalement secs.	Tous les cinq ans	Entreprise de services

Systèmes de gicleurs (se référer à la norme NFPA 13)

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Vérifier que la pression d'air des systèmes de colonnes sèches est maintenue.	Hebdomadaire	Service d'entretien
Tester les alarmes des gicleurs en utilisant la connexion du test d'alarme.	Tous les deux mois	Service d'entretien
Tester les émetteurs de surveillance des gicleurs et les dispositifs d'écoulement de l'eau.	Tous les deux mois	Entreprise de services
Vérifier les interrupteurs de surveillance des robinets-vannes et autres dispositifs de surveillance des gicleurs et des systèmes de protection.	Tous les six mois	Entreprise de services
Vérifier les supports exposés des tuyaux du système de gicleurs.	Annuelle	Entreprise de services
Vérifier que toutes les têtes de gicleurs ne présentent aucun dommage, aucune corrosion, aucune graisse, aucune poussière, aucune peinture.	Annuelle	Entreprise de services
Inspecter les niveaux d'amorçage des soupapes à air comprimé.	Annuelle	Entreprise de services

Retirer les bouchons ou les capuchons des raccords des Services d'incendie et inspecter pour déceler l'usure, la rouille et les obstructions.	Annuelle	Entreprise de services
Tester le débit d'eau sur les systèmes de gicleurs humides en utilisant le raccordement d'essai le plus éloigné hydrauliquement.	Annuelle	Entreprise de services
Procéder à un essai de déclenchement des soupapes à air comprimé pour s'assurer du bon fonctionnement du système.	Annuelle	Entreprise de services
Tester le débit de l'alimentation en eau en utilisant le robinet de purge principal.	Annuelle	Entreprise de services
Inspecter les soupapes à air comprimé pour vérifier qu'elles ne sont pas obstruées et les nettoyer si nécessaire.	Tous les quinze ans	Entreprise de services
Vérifier les salles ou les enceintes des soupapes à air comprimé par temps de gel.	Au besoin	Personnel
Inspecter les dispositifs auxiliaires de purge pour prévenir le gel.	Au besoin	Service d'entretien

Fermetures

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Vérifiez que toutes les portes des séparations coupe-feu sont fermées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.	Au besoin	Service de sécurité
Inspecter les clapets et les registres coupe-feu.	Annuelle	Entreprise de services
Vérifiez que les ferrures des portes et les autres composants auxiliaires sont bien ajustés pour assurer une fermeture et un verrouillage adéquats.	Au besoin	Service d'entretien

Détecteurs de monoxyde de carbone

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Tester le fonctionnement de l'alarme selon les recommandations du fabricant.	Mensuelle	Service d'entretien
Tester les détecteurs de monoxyde de carbone en utilisant le bouton d'essai ou une autre méthode recommandée par le fabricant.	Annuelle	Service d'entretien
Remplacer les détecteurs de monoxyde de carbone selon les délais indiqués dans les instructions du fabricant.	Au besoin	Service d'entretien
Tester les détecteurs de monoxyde de carbone à pile après avoir remplacé la pile.	Au besoin	Service d'entretien
Tester les détecteurs de monoxyde de carbone qui sont reliés à un circuit électrique après toute modification de ce circuit.	Au besoin	Service d'entretien

Éclairage des sorties et éclairage de sécurité

Mesures d'entretien	*Fréquence des inspections*	*Responsabilités*
Vérifier que les panneaux de sortie obligatoires sont clairement visibles et qu'ils sont maintenus dans un état propre et lisible.	Au besoin	Service d'entretien
Vérifier que les panneaux de sortie sont éclairés de l'extérieur ou de l'intérieur, selon leur conception, lorsque l'édifice est occupé.	Au besoin	Service d'entretien
Vérifier le fonctionnement de la veilleuse du dispositif d'éclairage de sécurité.	Mensuelle	Service d'entretien

Systèmes d'alarme-incendie (se référer à la norme CAN/ULC-S536)

Mesures d'entretien	*Fréquence des inspections*	*Responsabilités*
Vérifier la lampe baladeuse et le voyant d'alimentation CA de l'alarme-incendie.	Quotidienne	Service de sécurité
Vérifier les conditions propices aux perturbations.	Quotidienne	Service de sécurité
Vérifier tous les composants de l'alarme-incendie, y compris les batteries de secours.	Mensuelle	Service d'entretien
Faire fonctionner un appareil de détection ou un déclencheur manuel d'alarme par rotation, vérifier le fonctionnement des indicateurs d'alarme et de mauvais fonctionnement.	Mensuelle	Service d'entretien
Tester le système d'alarme-incendie (par des personnes reconnues par l'autorité compétente pour le service des systèmes d'alarme-incendie).	Annuelle	Entreprise de services

Cuisines commerciales (se référer à la norme NFPA 96)

Mesures d'entretien	*Fréquence des inspections*	*Responsabilités*
Vérifier que tous les appareils sont couverts par une hotte pour bien capter les vapeurs de graisse.	Quotidienne	Personnel
Vérifier que tous les appareils électriques et à gaz s'arrêtent automatiquement lors de l'activation du système d'extinction.	Tous les six mois	Entreprise de services
Vérifier que les appareils de cuisson ne fonctionnent que lorsque le système d'échappement est en marche et que tous les filtres sont en place.	Quotidienne	Personnel
Vérifier que tous les entretiens et les tests des systèmes d'extinction ont été effectués, y compris le changement de tous les fusibles.	Tous les six mois	Entreprise de services

Nettoyer les hottes, filtres, ventilateurs, conduits et autres accessoires pour éliminer les contaminants combustibles afin d'éviter que les surfaces ne soient fortement contaminées par de la graisse ou des boues huileuses.	Tous les trois mois ou plus	Entreprise de services Personnel
Vérifier que le déclencheur manuel d'alarme servant à activer le système d'extinction est visible et accessible à tout moment.	Quotidienne	Personnel
Vérifier que les appareils sont alignés avec les buses du système d'extinction après le nettoyage.	Au besoin	Personnel
Vérifier que les extincteurs de rechange de classe K ou 40 BC sont dégagés et accessibles à tout moment.	Quotidienne	Personnel
Entretenir les systèmes d'échappement et de protection contre l'incendie conformément à la norme NFPA 96.	Au besoin	Service d'entretien
Afficher les instructions pour le fonctionnement du système et les inclure dans le Plan de sécurité incendie.	Au besoin	Service d'entretien

Extincteurs portatifs (consulter la norme NFPA 10 pour les détails)

Mesures d'entretien	***Fréquence des inspections***	***Responsabilités***
Inspecter les extincteurs portatifs. Les étiquettes qui leur sont attachées seront paraphées chaque mois ou un dossier permanent sera tenu pour chaque extincteur portatif.	Mensuelle	Service de sécurité
Préparer et tenir un dossier permanent contenant la date de l'entretien, le nom de l'examinateur et une description de tout travail ou test hydrostatique effectué pour chaque extincteur portatif.	Au besoin	Entreprise de services
Vider les extincteurs à pression de stockage qui nécessitent un essai hydrostatique tous les 12 ans et les soumettre aux procédures d'entretien applicables.	Tous les six ans	Entreprise de services
Effectuer des essais hydrostatiques sur des extincteurs à poudre chimique et à liquide vaporisant.	Tous les douze ans	Entreprise de services
Remplacer ou recharger les extincteurs portatifs après utilisation, conformément aux instructions figurant sur la plaquette descriptive de l'extincteur.	Au besoin	Entreprise de services
Entretenir les extincteurs dans un délai maximum d'un an à compter du moment où une inspection l'a spécifiquement indiqué.	Annuelle	Entreprise de services
Les procédures d'entretien comprendront un examen approfondi des trois principaux éléments d'un extincteur : a) les pièces mécaniques b) l'agent d'extinction c) les moyens d'expulsion	Annuelle	Entreprise de services

MESURES ALTERNATIVES POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DES OCCUPANTS

Les Services d'incendie du Grand Sudbury doivent être informés par écrit à fireinquiries@greatersudbury.ca de tout arrêt, en tout ou en partie et durant plus de 24 heures, des systèmes d'équipement de protection contre l'incendie. Les occupants seront informés et des instructions seront affichées relatives aux dispositions ou aux mesures alternatives à prendre en cas d'urgence. Ces dispositions et actions doivent être jugées acceptables par le chef des pompiers.

Toutes les tentatives visant à minimiser l'impact d'un équipement défaillant seront lancées. Lorsque certaines parties d'un système de gicleurs ou d'alarme-incendie sont mises hors service, il convient de maintenir le service des autres parties et, le cas échéant, d'utiliser des gardiens, des porte-voix, des walkies-talkies, etc. pour avertir les personnes concernées des situations d'urgence. On demandera de l'aide et des conseils pour des situations particulières aux Services d'incendie et d'urgence du Grand Sudbury.

Les procédures à suivre en cas d'arrêt d'une partie quelconque d'un système de protection contre l'incendie sont les suivantes :

1. Appelez le 705 675-3341 pour avertir les Services d'incendie du Grand Sudbury. Donnez votre nom, votre adresse et une description du problème et indiquez quand vous pensez qu'il sera réglé. En cas d'arrêt de fonctionnement de plus de 24 heures, il convient d'en informer par écrit les Services d'incendie du Grand Sudbury.

2. Affichez des avis à tous les étages près des ascenseurs et dans l'entrée du foyer, en indiquant le problème et la date à laquelle il devrait être réglé.

3. Demandez au personnel ou à d'autres personnes fiables de patrouiller dans la ou les zones touchées au moins une fois par heure.

4. Avisez les Services d'incendie du Grand Sudbury et les occupants des édifices lorsque les réparations ont été effectuées et que les systèmes sont fonctionnels.

Remarque : Tous les arrêts seront limités à une zone et une durée aussi restreinte que possible.

Les opérations de cuisson seront interrompues jusqu'à ce que le système d'extinction fixe de la cuisine commerciale soit rétabli.

- En cas de panne d'électricité générale pendant un incendie, l'équipe principale sera chargée d'alerter et d'évacuer les occupants.

- Dans le cas où une partie des systèmes de protection contre l'incendie nécessiterait un arrêt temporaire, le Service de sécurité sera responsable des procédures de piquet d'incendie.

- Lors de travaux de construction ou de rénovation affectant l'accès des pompiers, des procédures devront être mises en place et identifiées dans le contrat avec l'entreprise de construction, et les Services d'incendie devront être informés à l'avance.

- Les opérations de cuisson seront suspendues jusqu'à ce que le système d'extinction fixe de la cuisine commerciale soit rétabli.

ASCENSEURS POMPIERS

Ascenseurs pompiers hors service :

Lorsque l'ascenseur pompier d'un édifice est hors service pendant 24 heures, le personnel de surveillance affichera un avis « Hors service » sur chaque bouton d'ascenseur à chaque étage. Cela servira à signaler l'interruption de service à l'ensemble du personnel et des occupants.

Communiquez avec les Services d'incendie au 705-675-3341 et signalez l'interruption du service des ascenseurs uniquement lorsqu'un ascenseur est hors service pendant plus de 24 heures.

MESURES ALTERNATIVES POUR LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement les lieux.
2. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider).**
3. Fermez toutes les portes derrière vous.
4. Avertissez le personnel et les occupants (alerte verbale).
5. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.
6. Appelez le 911.
7. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
8. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Dès que vous entendez l'alerte incendie verbale :

1. Quittez l'édifice par la sortie de secours la plus proche.
2. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider).**
3. Fermez toutes les portes derrière vous.
4. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
5. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES POUR PIQUETS D'INCENDIE

Les systèmes d'alarme-incendie du ***Code de prévention des incendies de l'Ontario*** et les systèmes de gicleurs des édifices qui en sont équipés doivent toujours être pleinement opérationnels. Par conséquent, si l'un de ces systèmes est arrêté pour quelque raison que ce soit, un **piquet d'incendie** faisant appel à du personnel **piquet d'incendie** doit être mis en place immédiatement.

En cas de défaillance, d'entretien ou de réparation d'un système d'alarme-incendie ou de gicleurs, les procédures suivantes seront suivies :

Le Service de sécurité est chargé du piquet d'incendie de ce bâtiment.

- Dans le cadre du piquet d'incendie, le Service de sécurité doit :
  - inspecter visuellement, toutes les heures, chaque étage et toutes les salles électriques et mécaniques, les cuisines et les salles d'ascenseur jusqu'à ce que les alarmes-incendie ou les systèmes de gicleurs soient fonctionnels;
  - conserver une trace écrite de l'inspection horaire du piquet d'incendie;
  - contacter le service de surveillance s'ils doivent travailler sur le système et le tester après le premier appel au feu, afin d'empêcher les Services d'incendie de réagir à nouveau;
  - informer les Services d'incendie au 705-675-3341 lorsque les alarmes-incendie ou les systèmes de gicleurs sont fonctionnels;
  - isoler ou arrêter les systèmes dans la zone touchée afin d'éviter d'autres fausses alertes;
  - contacter les Services d'incendie et les autres occupants de l'immeuble lorsqu'il y a une urgence.
- Tous les occupants doivent être avisés que les alarmes-incendie ou les systèmes de gicleurs ne sont pas opérationnels et, s'ils soupçonnent ou voient un incendie, ils doivent en informer le Service de sécurité, ainsi que les Services d'incendie, en appelant le 911 et en indiquant l'adresse, le lieu et le type d'incendie.

RAPPORT DU PIQUET D'INCENDIE

Piquet d'incendie demandé par :

☐ Services d'incendies Date : _____Heure : _____

☐ Technicien en alarme-incendie Date : _____Heure : _____

☐ Service de sécurité Date : _____ Heure : _____

Section A — Description du piquet d'incendie

☐ **Heure de la notification de l'entreprise de surveillance :** _____

☐ **Heure de la notification du personnel :** _____

Sélectionnez la description appropriée ci-dessous :

☐ Le piquet d'incendie s'étend à l'ensemble du Collège.

☐ Le piquet d'incendie a été réduit à une zone de feu spécifique. Précisez les zones de l'édifice qui sont sous la surveillance du piquet d'incendie :

_____

☐ Inspection annuelle du système d'alarme. Fournissez des détails :

_____

_____

☐ Autre type de piquet d'incendie :

_____

_____ _____

Signature du Service de sécurité Signature de la supervision

Section B — Annulation du piquet d'incendie

☐ **Heure de notification de l'entreprise de surveillance :** _____

☐ **Heure de la notification du personnel :** _____

Piquet d'incendie annulé par : _____

Date : _____ Heure : _____

J'atteste qu'à ma connaissance le système d'alarme-incendie est pleinement opérationnel, et j'annule par la présente le piquet d'incendie.

Signature de la personne annulant le piquet d'incendie : _____

Signature du Service de sécurité : _____

COMMENTAIRES : _____

_____

_____

REGISTRE DU PIQUET D'INCENDIE

Collège Boréal, 21 boul. Lasalle, Sudbury
Date : _____ Heure du début : _____ Heure de la fin : _____
Raison : _____
Gardes de sécurité désignés : _____

	1er étage A	2e étage A	3e étage A	3e étage B	4e étage A	4e étage B	5e étage A
1 h							
2 h							
3 h							
4 h							
5 h							
6 h							
7 h							
8 h							
9 h							
10 h							
11 h							
12 h							
13 h							
14 h							
15 h							
16 h							
17 h							
18 h							
19 h							
20 h							
21 h							
22 h							
23 h							
24 h							

Commentaires:

_____

_____

COLLÈGE **BORÉAL**

21, boulevard Lasalle Sudbury (Ontario) P3A 6B1 705-560-6673

Annexe A
(SERRES)

Édifice E

INVENTAIRE DES RESSOURCES DU BÂTIMENT

Point de rassemblement pour les services d'urgence :	Dans les situations d'urgence, le point de rassemblement est au Service de sécurité, situé dans le local 1020 au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale de l'Édifice A, ou à l'entrée de l'Édifice E.
Description du bâtiment :	Bâtiment ayant une occupation de catégorie A-2
Année de construction :	2009, 2011, 2018
Construction du bâtiment :	Bâtiment incombustible
Hauteur du bâtiment	4 mètres
Dimensions du bâtiment :	10 588 pieds carrés
Nombre d'étages :	1
Voie d'accès des pompiers :	Voir le diagramme schématique.
Ascenseurs :	Aucun
Emplacement des sorties :	Panneaux fournis (voir le diagramme schématique)
Entrée utilisée par les pompiers :	Voir le diagramme schématique.
Système CVC :	Chaudière à gaz naturel
Nombre d'occupants :	de 1 à 25 occupants par jour
Approvisionnement d'eau :	Municipal
Robinets d'arrêt du gaz :	Voir le diagramme schématique.
Principaux interrupteurs d'alimentation électrique :	Installation électrique située dans l'Édifice B
Matières dangereuses :	Aucune
Système de communication vocale :	Aucune
Knox box :	Aucune
Générateur :	Chaudière à gaz naturel

SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE L’INCENDIE

Systèmes d’alarme-incendie :	Aucun
Alarme-incendie :	Aucune (sonnerie d’alarme-incendie reliée au système de gicleurs)
Armoires d’incendie et de colonne montante :	Aucune
Extincteurs portatifs :	Voir le diagramme schématique.
Installation fixe d’extinction :	Aucune
Système de gicleurs :	Humide/sec
Bornes d’incendie :	Propriété privée (voir diagramme schématique)
Système d’éclairage de secours :	Installations murales à piles

IL N'Y A PAS DE POINT DE RASSEMBLEMENT SPÉCIFIQUE AUX SERRES, MAIS LES SERVICES D'INCENDIE PEUVENT EN DÉSIGNER UN EN FONCTION DU LIEU DE L'INCENDIE. VOUS DEVEZ RESTER LE PLUS LOIN POSSIBLE DE LA ZONE D'INCENDIE ET ATTENDRE LES DIRECTIVES DES SERVICES D'INCENDIE OU DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES OCCUPANTS

« RESTEZ CALME EN TOUT TEMPS »

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie.
2. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider).**
3. Fermez toutes les portes derrière vous.
4. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.
5. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.
6. Appelez le Service de sécurité au 705-560-6673, poste 1010, pour lui signaler l'incendie.
7. Restez le plus loin possible de l'édifice et attendez les directives des Services d'incendie ou du personnel de surveillance.
8. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Lorsque vous entendez la sonnerie d'alarme-incendie :

1. Évacuez l'édifice par la sortie de secours la plus proche.
2. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider).**
3. Fermez toutes les portes derrière vous.
4. Appelez le 911.
5. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
6. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Procédures d’évacuation au son de la sonnerie d’alarme-incendie :

- Si vous ne constatez pas d’incendie ou de fumée dans le couloir, fermez la porte derrière vous et évacuez l’édifice par la sortie ou les escaliers de secours les plus proches. Vérifiez toujours s’il y a de la chaleur et de la fumée dans les lieux avant d’y entrer; utilisez une autre sortie si nécessaire. **Restez calme en tout temps.**

- Si vous êtes dans un local fermé, touchez la poignée de la porte avant de l’ouvrir pour voir si elle est chaude. Si elle n’est pas chaude, appuyez-vous contre la porte et ouvrez-la légèrement. S’il n’y a pas de feu, quittez l’endroit par la sortie la plus proche. S’il y a beaucoup de fumée dans le couloir, fermez rapidement la porte; il pourrait alors être sécuritaire de rester dans votre local. Fermez la porte et placez une serviette humide au bas de la porte.

- Restez près du sol si la fumée pénètre dans la pièce.

- Déplacez-vous dans la pièce la mieux protégée et ouvrez partiellement la fenêtre pour laisser entrer l’air. Refermez la fenêtre si la fumée entre.

- Appelez le 911 et demandez les Services d’incendie du Grand Sudbury, puis indiquez où vous êtes. Attendez que l’on vienne vous secourir — restez calme — ne paniquez pas.

- Suivez les directives de la personne responsable et du personnel.

- Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si nécessaire **(demandez-leur comment vous pouvez les aider)**.

- Éloignez-vous de l’édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d’incendie.

- N’entrez pas dans l’édifice à moins que les Services d’incendie, le Service de sécurité ou un membre de l’équipe d’urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

« RESTEZ CALME EN TOUT TEMPS »

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.

2. Alertez les gens et évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.

3. Appelez le 911.

4. Restez le plus loin possible de la zone d'incendie et attendez les directives des Services d'incendie ou du personnel de surveillance.

5. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Lorsque vous entendez la sonnerie d'alarme-incendie ou l'alerte verbale :

1. Quittez immédiatement l'édifice par la sortie de secours la plus proche, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.

2. Restez le plus loin possible de la zone d'incendie et attendez les directives des Services d'incendie ou du personnel de surveillance.

3. Appelez le 911.

4. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE SUPERVISION

« RESTEZ CALME EN TOUT TEMPS »

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie.
2. Alertez les gens de l'incendie.
3. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider).**
4. Assurez-vous que tout le monde quitte l'édifice.
5. Fermez toutes les portes derrière vous.
6. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.
7. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.
8. Appelez le Service de sécurité au 705-560-6673, poste 1010, pour lui signaler l'incendie.
9. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous à un point de rassemblement suivant les directives des Services d'incendie.
10. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Lorsque vous entendez la sonnerie d'alarme-incendie ou l'alerte verbale :

1. Évacuez l'édifice par la sortie de secours la plus proche.
2. Assurez-vous que tout le monde quitte l'édifice.
3. Fermez toutes les portes derrière vous.
4. Appelez le 911.
5. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous à un point de rassemblement suivant les directives des Services d'incendie.
6. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES D’URGENCE EN CAS D’INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ

« RESTEZ CALME EN TOUT TEMPS »

En prenant connaissance d’un incendie :

1. Appelez le 911 et les Ressources matérielles pour signaler une alarme-incendie.

2. Une fois que l’alarme est confirmée comme provenant des serres (Édifice « E »), informez le 911 et les Ressources matérielles de l’endroit.

3. Restez à l’entrée principale du campus (l’Édifice A) au cas où les Services d’incendie arriveraient les premiers sur le campus.

4. Une fois que les Services d’incendie connaissent le lieu de l’incendie, rendez-vous aux serres (Édifice « E ») pour apporter votre aide.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SUPERVISION

- Sensibiliser et former l’ensemble du personnel et des occupants des édifices à l’utilisation des Procédures de sécurité incendie existantes, élaborées dans le cadre du Plan de sécurité incendie approuvé.

- Inspecter l’édifice pour déterminer le nombre de sorties (principales et secondaires) que les occupants pourraient utiliser en cas d’évacuation.

- Contrôler les risques d’incendie dans l’édifice.

- Assurer l’entretien de l’édifice et des installations pour assurer la sécurité des occupants.

- Fournir des mesures alternatives de sécurité en cas d’arrêt des équipements de protection contre l’incendie.

- Veiller à ce que tous les occupants participent aux exercices d’incendie et aux autres séances de formation au moins une fois par an.

- Veiller à ce que tous les occupants connaissent parfaitement le Plan de sécurité incendie ainsi que leurs responsabilités en cas d’incendie.

ANNEXE B — PLAN DU SITE

Légende / Legend —
Diagramme du terrain extérieur / Exterior Plan

- Édifice principal / Main Building
- Édifice des métiers / Trades Building
- Amphithéâtre / Lecture Hall
- Résidence / Residence
- Serres / Greenhouses
- Entrée principale / Main Entrance — via boulevard Lasalle Boulevard
- Entrée secondaire / Secondary Entrance — via Cambrian Heights
- Numérotation porte de garage/Garage Door Numbering 15
- Installation électrique / Electrical Building
- Générateurs / Generators
- Borne d'incendie / Fire Hydrant
- Voie d'accès des pompiers / Fire Route
- Collecteur d'alimentation / Fire Fighter Siamese Connection

Terrain Extérieur / Exterior Plan

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

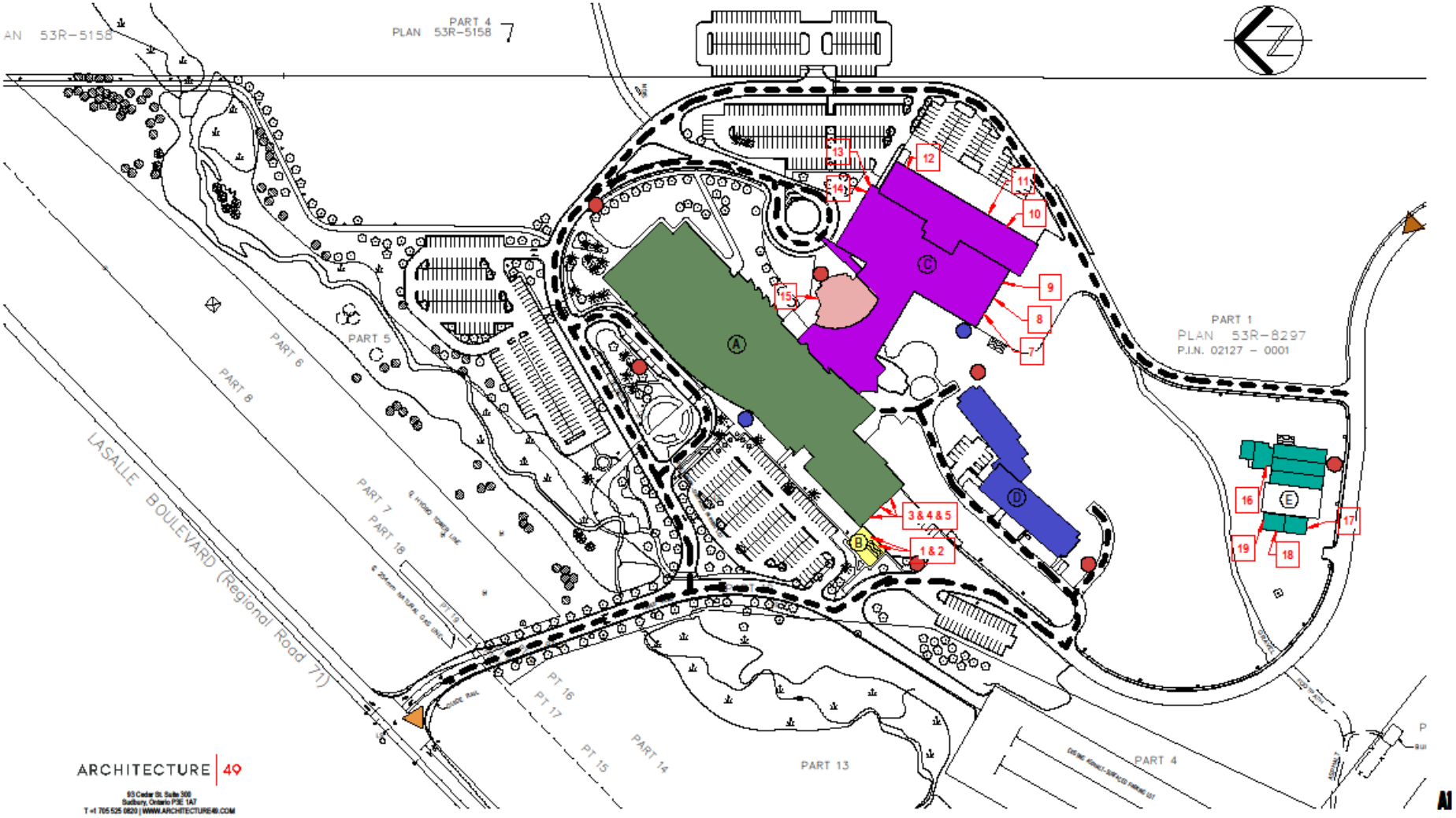

COLLÈGE BORÉAL (SITE PLAN)

21 Lasalle Blvd Sudbury, Ontario

NORTH

ANNEXE C — ÉDIFICE PRINCIPAL, MÉTIERS ET SERRES

Légende / Legend —
Édifice principal, Amphithéâtre, Métiers et serres /
Main Building, Lecture Hall, Trades Building and Greenhouse

- Panneau d'alarme-incendie / Fire Alarm Panel FP
- Panneau de communication d'urgence / Emergency Communication Panel
- Vanne d'arrêt d'eau principale / Water Main Shut Off
- Robinet d'arrêt des gicleurs / Sprinkler Shut Off Valve
- Pompe à incendie / Fire Pump
- Portes coupe-feu / Fire Doors Louvers
- Collecteurs d'alimentation / Firefighter Siamese Connection
- Ascenseurs / Elevators
- Alimentation de sécurité (batteries) / Emergency Power (Batteries)
- Éclairage de sécurité / Emergency Lights
- Salle des chaudières / Boiler Room
- Salle électrique / Electrical Room
- Laboratoire informatique / Computer Laboratory
- Sorties et entrées / Exits and Entrances
- Cuisine avec système d'extinction d'incendie / Kitchen with Fire Suppression System
- Salle de serveurs avec système d'extinction d'incendie FM200 / Server Room with FM200 System

- Local contenant des matières dangereuses / Classrooms with Hazardous Materials
- Verrou résistant aux explosions (toit) / Blast Ceiling Roof Lat
- Colonne montante et armoires d'incendie / Standpipes and Hose Cabinets
- Local des installations mécaniques / Mechanical Room
- Robinet d'arrêt du gaz naturel / Natural Gas Shut Off
- Accès au toit / Roof Access
- Extincteur / Fire Extinguisher
- Panneau électrique / Electrical Panel

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #1/ Floor #1

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

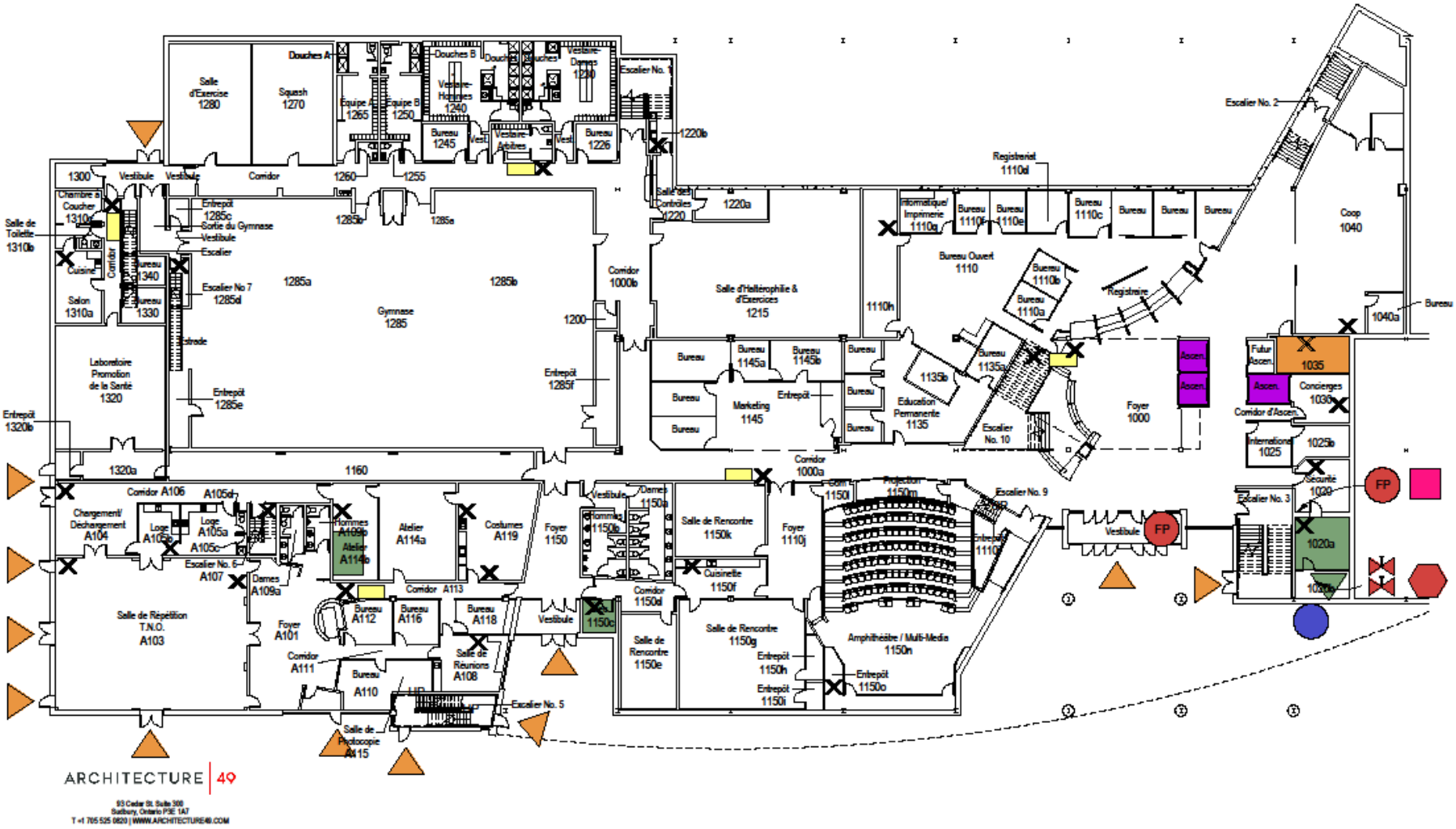

A2

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #2a / Floor#2a / Section Est / East Section

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

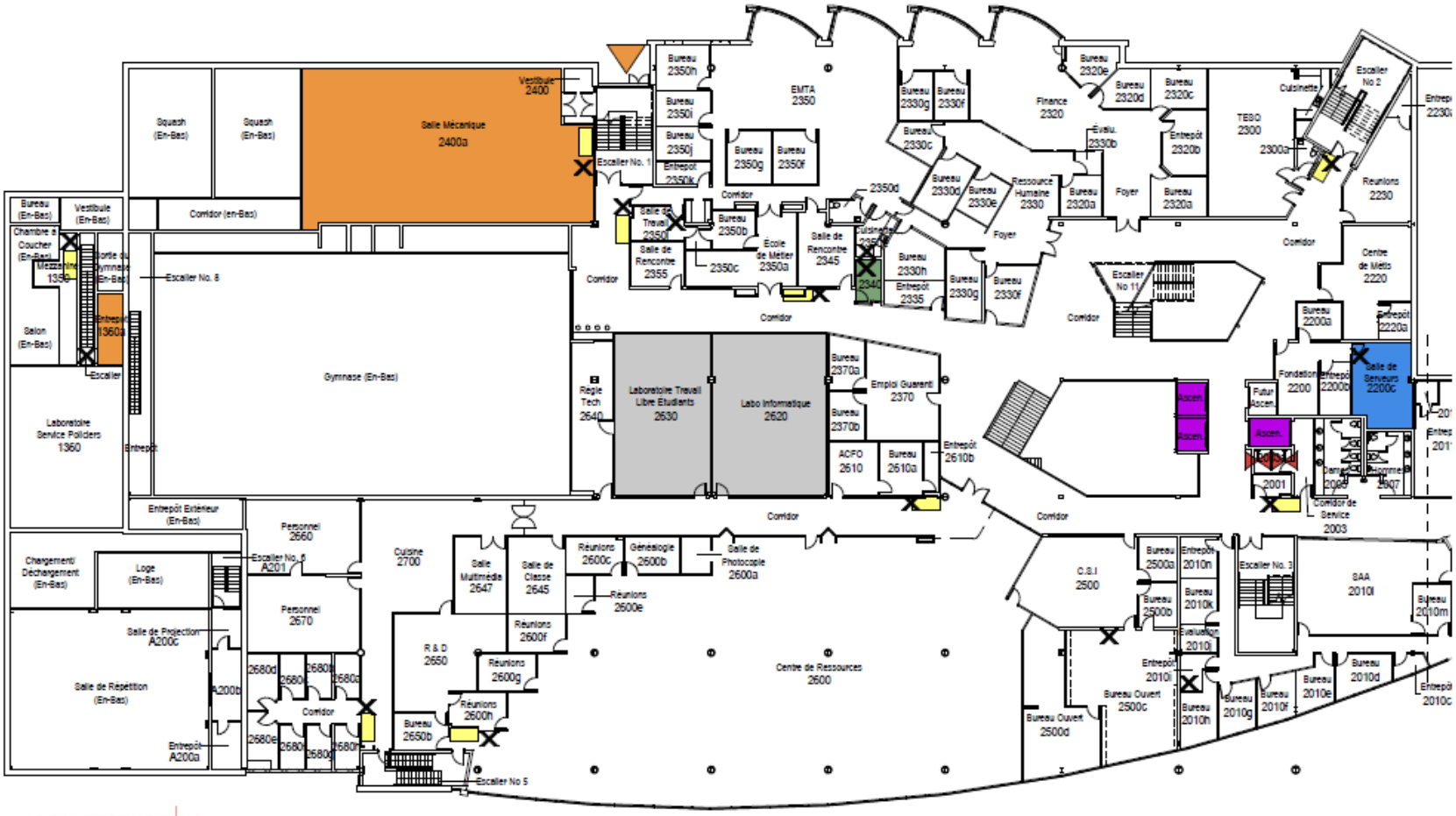

ARCHITECTURE | 49
83 Cedar St. Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 0620 | WWW.ARCHITECTURE49.COM

A3

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #2b / Floor #2b / Section Ouest / West Section

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

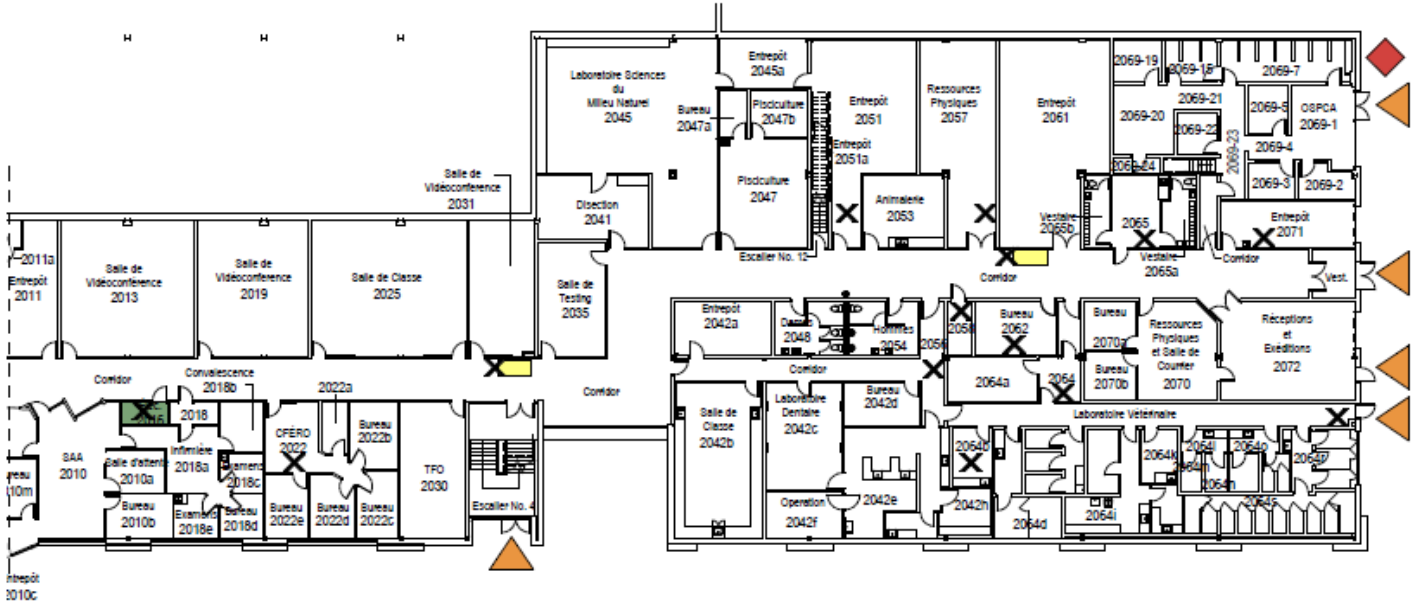

ARCHITECTURE 49
83 Cedar St. Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 3622 | WWW.ARCHITECTURE49.COM

A4

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #3a/ Floor #3a / Section Nord / North Section

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

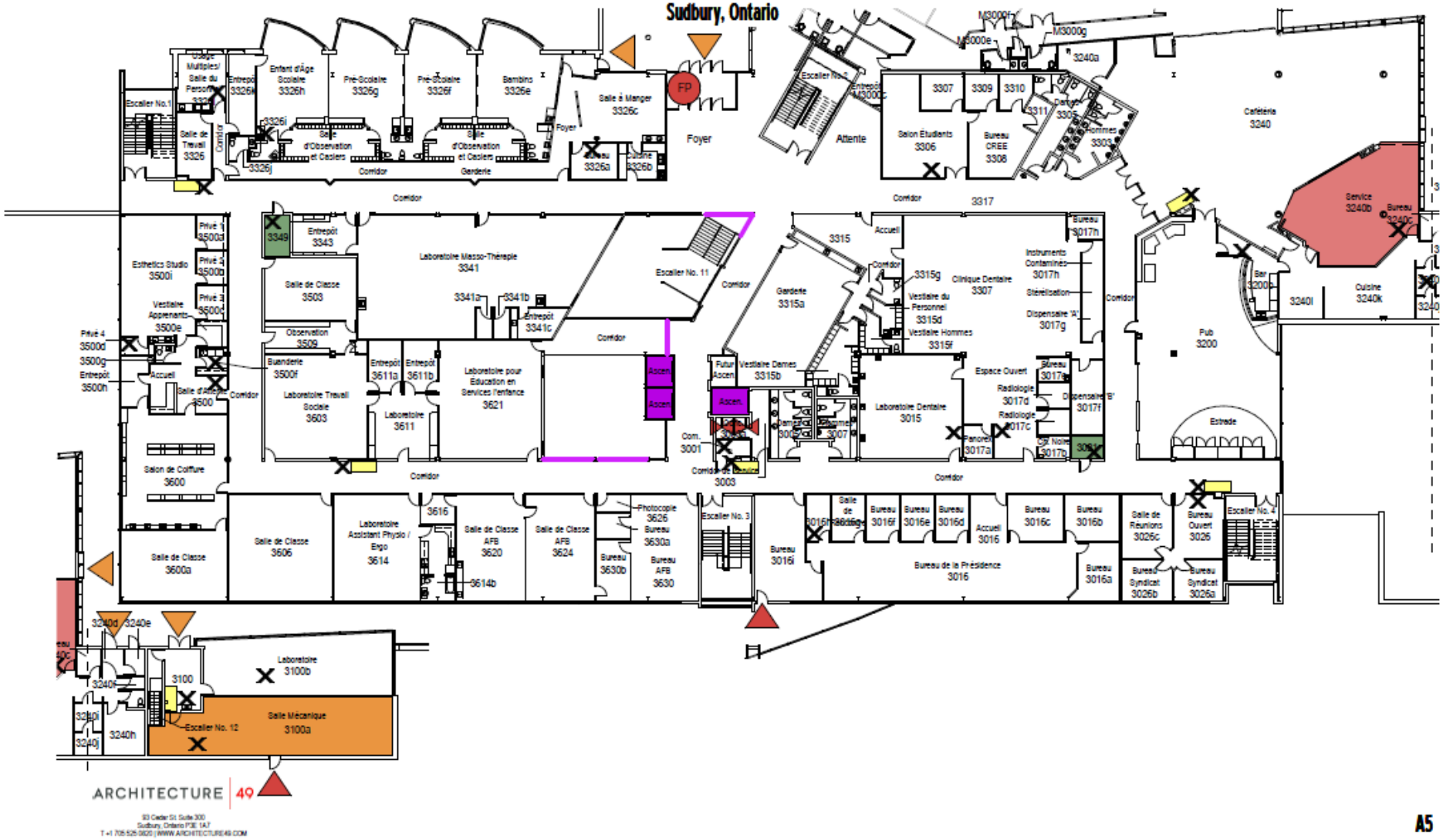

A5

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #3b / Floor #3b / Section Sud / South Section

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

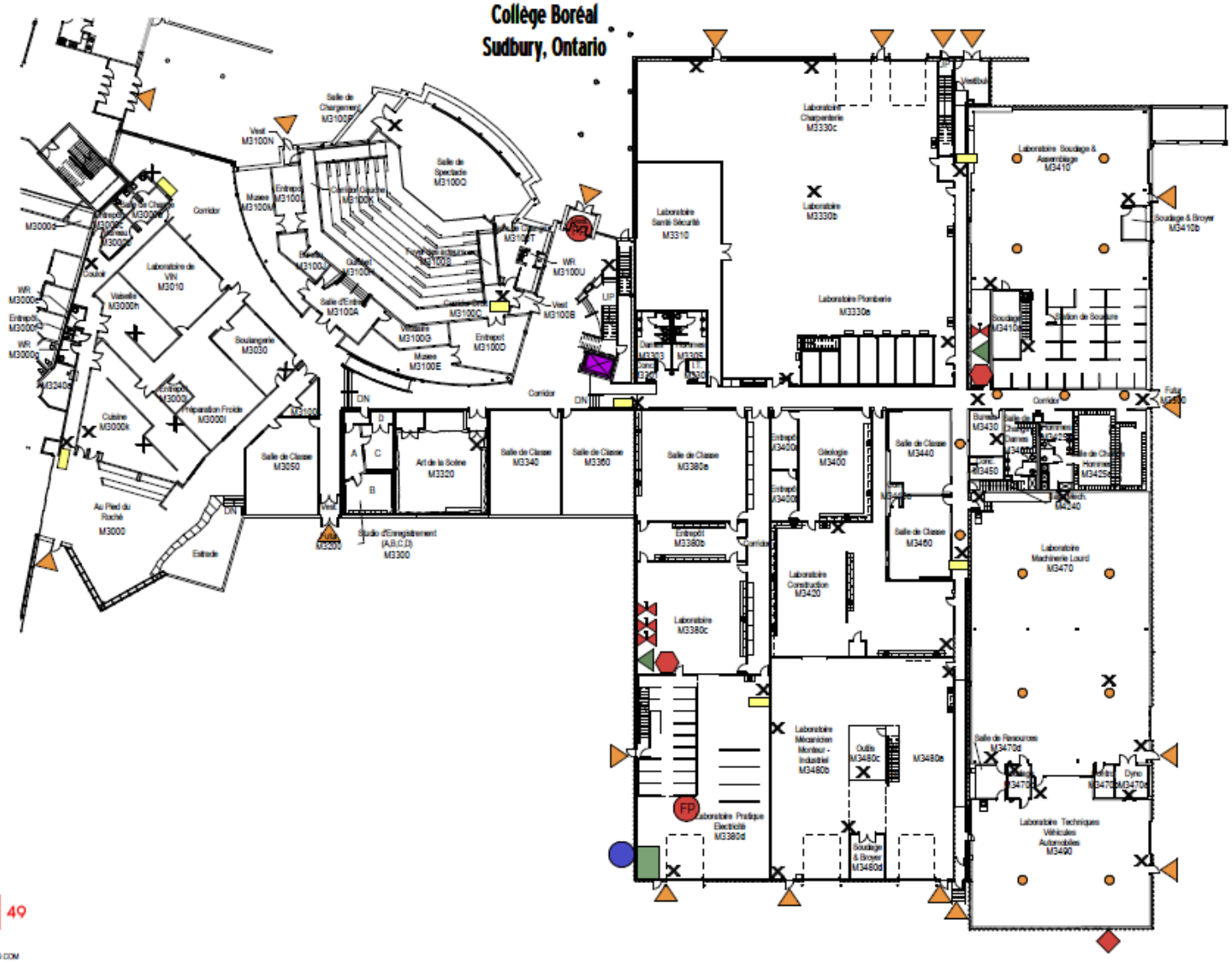

ARCHITECTURE 49
93 Cedar St. Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 0820 | WWW.ARCHITECTURE49.COM

A6

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #4a/ Floor #4a / Section Nord / North Section

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

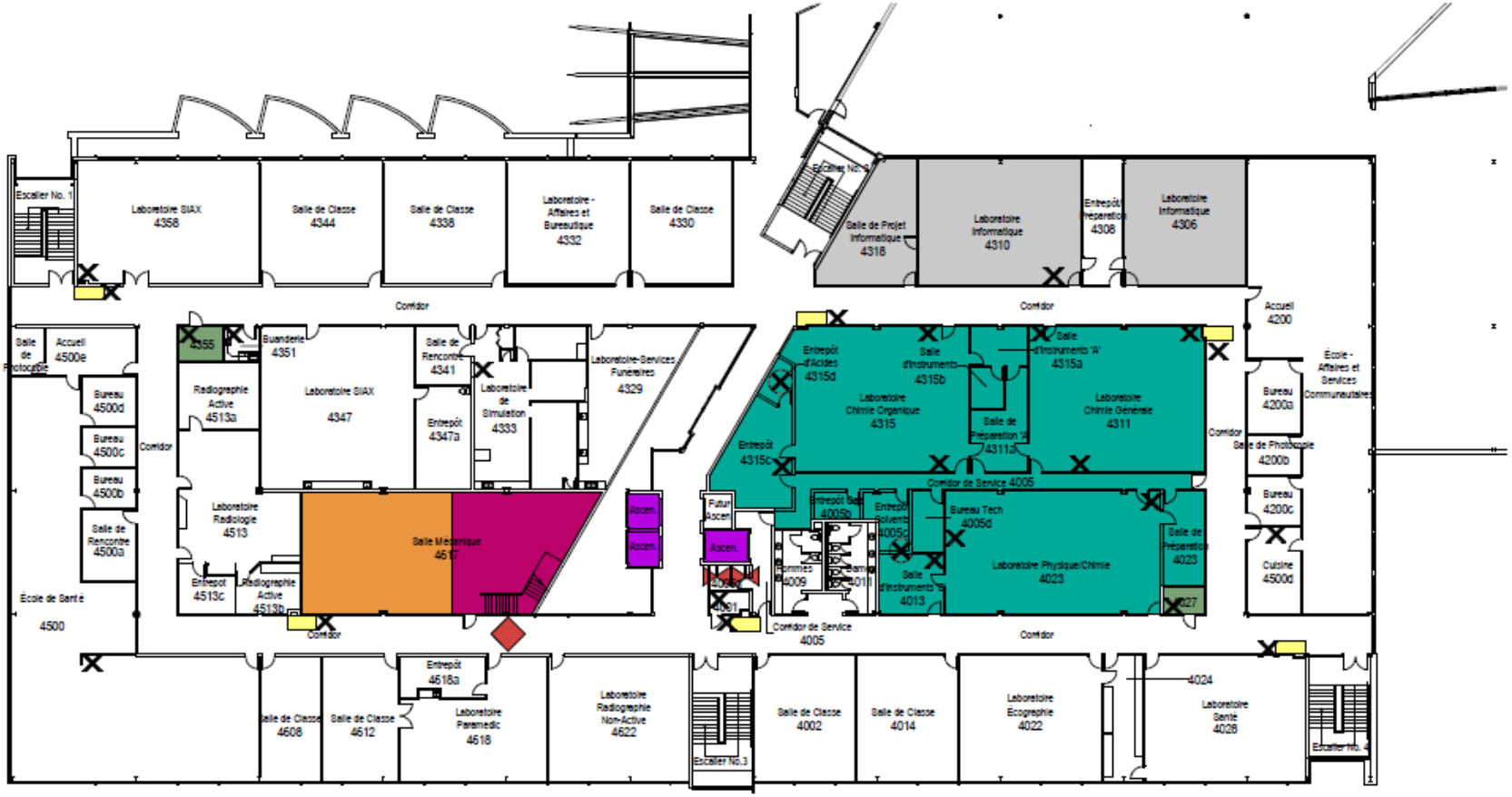

ARCHITECTURE 49
93 Cedar St. Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 0820 | WWW.ARCHITECTURE49.COM

A7

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #4b / Floor #4b / Section Sud / South Section

ARCHITECTURE 49

93 Cedar St, Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 0820 | WWW.ARCHITECTURE49.COM

A8

Édifice Principal (A) et Métiers (C) / Main (A) & Trades Building (C) - Plancher #5/ Floor #5

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

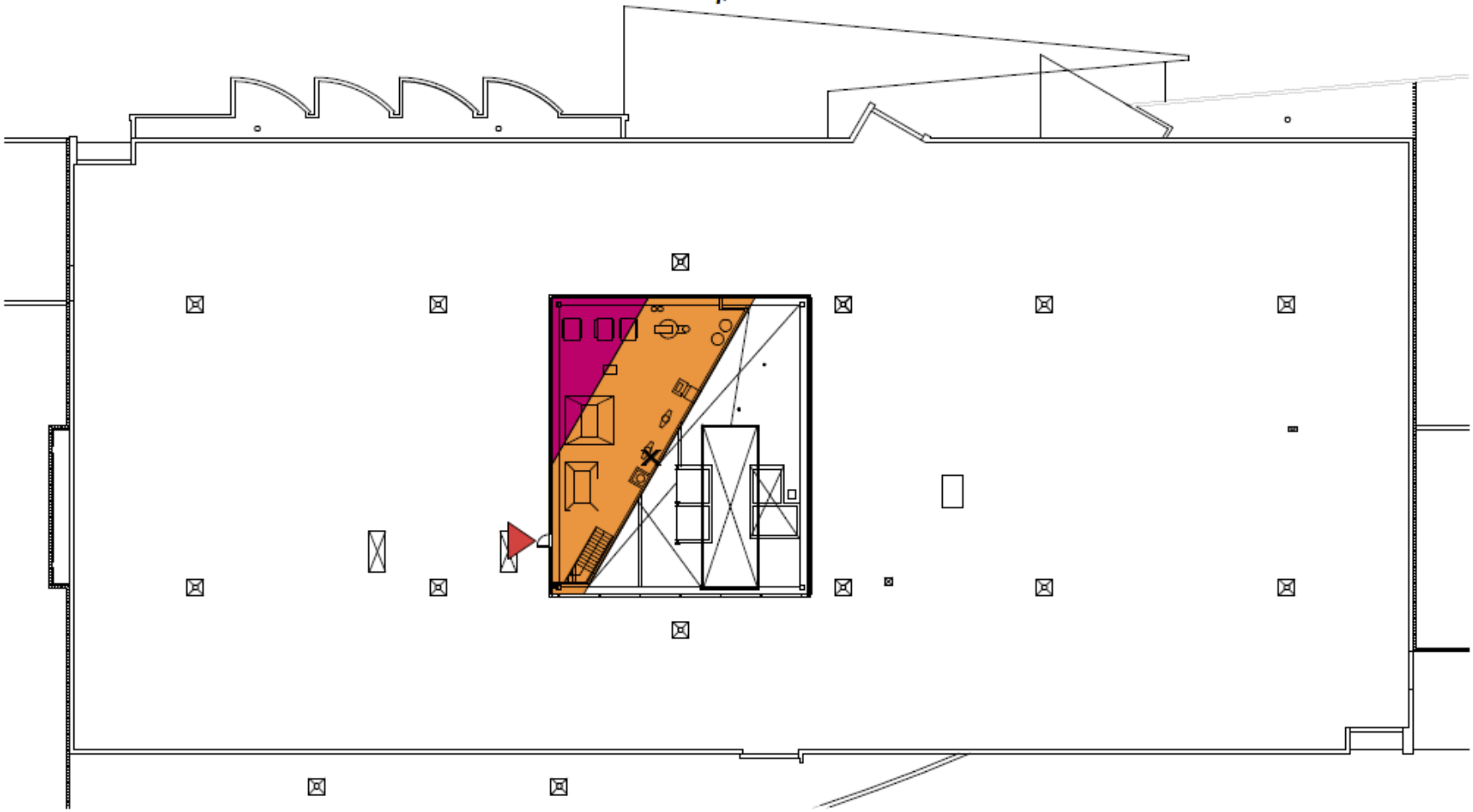

ARCHITECTURE 49

93 Cedar St. Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 0820 | WWW.ARCHITECTURE49.COM

A9

Serres/Greenhouse

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

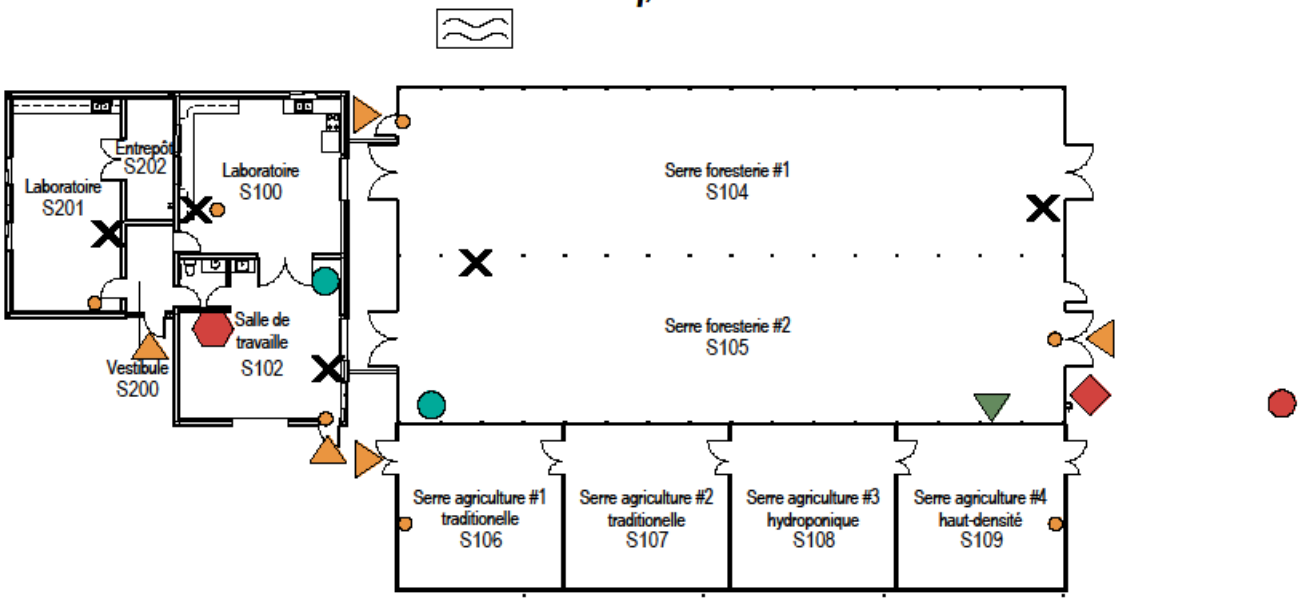

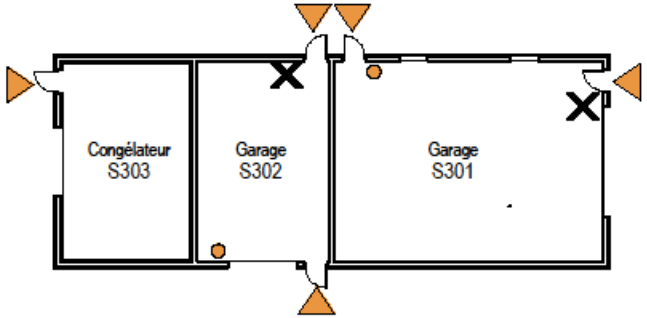

ARCHITECTURE | 49
93 Cedar St. Suite 300
Sudbury, Ontario P3E 1A7
T +1 705 525 0820 | WWW.ARCHITECTURE49.COM